

Université de Tartu
Faculté de philosophie
Département d'études romanes

Darja Golubeva

**Quels moyens pour lutter contre l'échec scolaire en France ? Étude de cas : la
réforme des rythmes scolaires de 2013**

Mémoire de licence

Sous la direction de Gabrielle Marie Christine Robin
et Éléonore Van den Boosche

Tartu 2015

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. L'échec scolaire	5
1.2. Les causes de l'échec scolaire	7
1.3. Réformes éducatives	12
2. La réforme des nouveaux rythmes scolaires	15
2.1. Présentation de la réforme	15
2.1.1. Présentation de la répartition des horaires	16
2.1.2 Mise en place des activités périscolaires	17
2.2. Programmes et organisation scolaires	18
2.2.1. Programmes et organisation scolaires avant la réforme de Peillon	18
2.2.2. Mise en perspective de la réforme de Peillon : cas pratiques	20
2.3. Les études sur les rythmes chronobiologiques de l'enfant	22
2.3.1. L'analyse des emplois du temps avec la chronobiologie de l'enfant (avant la réforme)	22
2.3.2. L'analyse de deux emplois du temps de la réforme de Peillon et de la chronobiologie de l'enfant	24
2.4. Les effets de la réforme de Peillon	25
2.4.1. Les répercussions concernant les nouveaux rythmes scolaires	26
2.4.2. Le personnel	27
2.4.3. La question financière	30
3. Les débats politiques. Défenseurs et opposants de la réforme	33
3.1. Les répercussions financières	33
3.2. Les conséquences possibles issues des problèmes financiers	33
3.3. Les contre-arguments de Vincent Peillon	34
3.4. Le décret du 24 janvier 2013	36
3.5. Les conséquences issues des problèmes liés au décret	37
3.6. Les réponses de Vincent Peillon sur la conception du projet périscolaire	38
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	42
Les documents audiovisuels	46
ANNEXES	48
RESÛMEE	51

INTRODUCTION

Ce mémoire s'intitule « *Quels moyens pour lutter contre l'échec scolaire en France ? Étude de cas : la réforme des rythmes scolaires de 2013* ». Travailler sur un sujet lié à l'éducation nous a semblé très utile. C'est pourquoi nous avons décidé d'y consacrer notre mémoire et de nous concentrer plus précisément sur les inconvénients du système éducatif français. Puisque l'éducation joue un rôle important dans la société moderne, il est nécessaire que les écoles françaises soient capables de donner des connaissances aux enfants à un niveau satisfaisant. Ces connaissances doivent être accessibles dès le début de la scolarité, c'est pourquoi nous trouvons utile d'étudier le système éducatif dans les écoles élémentaires.

La problématique du mémoire est la suivante : « La réforme des nouveaux rythmes scolaires, permet-elle de résoudre les problèmes préexistants à sa mise en place au sein du système éducatif français ? » Dans notre recherche, nous allons étudier la période concrète et bien limitée de la mise en place de la réforme, à partir de la rentrée 2013 jusqu'à la démission de Vincent Peillon.

Le mémoire comprend trois parties principales. La première est consacrée à la présentation du phénomène de l'échec scolaire en France et à son analyse au sein du système éducatif. Ensuite, nous analyserons ses facteurs déterminants. Pour mieux comprendre les décisions qui pourraient être prises prochainement pour vaincre l'échec scolaire, nous allons présenter brièvement certains dispositifs du Ministère de l'Éducation Nationale, considérés politiquement comme une solution face aux imperfections du système éducatif. Le but de la première partie est d'examiner l'échec scolaire en proposant sa définition, ses chiffres, en expliquant ses causes principales et d'essayer de comprendre comment ce « problème » est traité au niveau politique par le nombre de réformes déjà appliquées.

La deuxième partie sera dévolue à l'explication des objectifs prioritaires de la nouvelle réforme des rythmes scolaires de Peillon. Ensuite, nous examinerons les programmes scolaires et les emplois du temps dans des écoles primaires avant et après la réforme pour observer les changements effectués. Après avoir regardé les programmes scolaires, nous allons approfondir l'étude sur les rythmes chronobiologiques des enfants pour comparer comment ces derniers sont conciliés avec les horaires d'avant et d'après la réforme. Ensuite, nous analyserons les répercussions apportées par la réforme dans la vie quotidienne des Français en nous appuyant sur un sondage d'opinion et de témoignages des parents d'élèves.

Dans la troisième partie, nous allons nous pencher par la suite sur l'analyse des arguments utilisés lors de débats politiques traitant de cette réforme, en nous concentrant principalement sur ceux du ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon et ceux du parti d'opposition majoritaire, l'UMP¹. Cette sous-partie nous permettra de comparer les arguments pour et contre, d'analyser les questions soulevées au niveau politique et d'entendre les réponses et les conseils du ministre. Plus brièvement l'objet d'étude de la deuxième et troisième partie est l'analyse approfondie de tous les aspects de la réforme des rythmes scolaires qui a été mise en oeuvre pour résoudre l'échec scolaire auquel nous consacrons la première partie. En comparant et en passant au crible toutes les informations et opinions collectées, nous allons tenter de déduire dans la conclusion si la réforme des rythmes scolaires fonctionne bien, si elle offre vraiment une organisation du temps scolaire plus propice aux apprentissages et si elle permet de lutter contre les lacunes repérées au sein du système éducatif, essentiellement contre l'échec scolaire.

¹ **L'Union pour un mouvement populaire.** Un parti politique français de la droite et du centre droit. Sa devise : « *écouter les citoyens, agir avec eux et pour eux.* »

1. L'échec scolaire

La première partie est dévolue à l'analyse de l'échec scolaire qui existe dans l'école républicaine. Avant tout, afin de faciliter la compréhension du phénomène de l'échec scolaire, nous allons en donner la définition d'après quelques dictionnaires. Ensuite, nous tenterons d'étudier ce phénomène en affichant quelques chiffres d'élèves en échec selon des recherches menées sur ce sujet. En raison de la présence de l'échec scolaire, nous essayerons d'en expliquer les facteurs déterminants pour pouvoir par la suite proposer des réflexions sur des mesures qui ont pu être prises face aux problèmes existants de l'Education Nationale. Nous trouvons également utile d'analyser les dispositifs déjà mis en place au sein du système éducatif français pour lutter contre l'échec scolaire. Le but de cette partie est de proposer une présentation du phénomène de l'échec scolaire et comment ce "problème" est abordé politiquement, par le biais des réformes éducatives.

- Définition de l'échec scolaire

Avant que ce sujet ne soit passé au crible, il faudrait aborder quelques définitions proposées par plusieurs dictionnaires afin d'en faciliter la compréhension. D'après Le Petit Robert, le phénomène de l'échec scolaire désigne un dysfonctionnement dans le déroulement de la scolarité. Il consiste en un redoublement ou en l'arrêt définitif de la scolarité. Le Petit Larousse précise que l'échec scolaire renvoie à un manque de réussite. La réussite est définie par De Landsheere comme « la poursuite d'un but couronnée de succès » (Walet, Bocoum, Bamba, Faye, 2010 : 11). Par conséquent, nous pourrions déduire que l'échec scolaire se caractérise par le manque de résultats positifs finaux dans la poursuite d'objectifs d'acquisition des connaissances. Une autre interprétation de ce phénomène toujours donnée par De Landsheere est la suivante : l'échec scolaire se définit comme « la situation où un objectif éducatif n'a pas été atteint » (ibid : 12).

- Présentation de l'échec scolaire

Une étude sur l'échec scolaire met en évidence que chaque année 150 000 élèves, soit près d'un jeune sur cinq, quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme. (Ouest France, 2012).

Il ne faut pas oublier que l'échec ou la réussite scolaire se construisent dès l'école primaire et que les premiers apprentissages fondamentaux acquis au CP² jouent un rôle déterminant dans la poursuite des études (Forestier, 2010). Puisque les savoirs de base à l'école maternelle et primaire³ servent ensuite de ciment à l'acquisition des connaissances suivantes au collège et au lycée, il est indispensable de réussir dès la première étape de sa scolarité. Dans le cas contraire, les lacunes dans les savoirs de base, repérées dès le début de la scolarité vont s'aggraver encore plus tout au long du parcours scolaire.

En prenant un exemple précis, le bilan des résultats de l'Ecole primaire de l'année 2007 met en évidence de manière générale que chaque année, environ 300 000 élèves ont de graves difficultés à la sortie du CM2, 200 000 en sortent avec des acquis fragiles en lecture, écriture et calcul et plus de 100 000 ne savent presque ni lire, ni écrire, ni compter (Haut Conseil de l'Education, 2007 : 7). Ces statistiques de 2007 révèlent que 25% des élèves ont des acquis fragiles à l'issue du primaire, ce qui les empêche de poursuivre normalement leurs études au collège. 15% connaissent de graves lacunes qui rendent la scolarité suivante presque impossible, cela veut dire que ces 15% sont déjà sans doute condamnés à l'échec scolaire. Cette étude souligne que l'école primaire ne permet malheureusement pas de lutter contre les difficultés repérées au début de la scolarité. Le fait que 20% des Français de 17 ans ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, d'après une étude de 2006, sert de preuve à cette affirmation (Leprince, 2007).

Ce qu'il est important de noter, c'est que l'échec scolaire se développe de plus en plus progressivement en France au cours des années. L'Institut Montaigne, qui a mené sa propre étude sur le sujet «Vaincre l'échec à l'école primaire», a comparé deux graphiques sur les performances de la France et d'autres pays en mathématiques en 2003 et 2006 (L'Institut Montaigne, 2010 : p.68). Avec ces graphiques, nous voyons clairement que les performances des jeunes Français en mathématiques continuent de baisser année après année. Comme l'indique le premier

² Cours préparatoire est la première classe de l'école élémentaire en France qui correspond à l'âge des enfants de 5 à 7 ans

³ L'école maternelle accueille les enfants entre 2 et 6 ans, elle ne fait pas partie de la scolarité obligatoire, mais par contre elle peut déjà déterminer la future réussite ou l'échec de l'enfant

graphique, en 2003, la France occupait la 5^{ème} place des 10 pays de l'OCDE⁴ en maîtrise des mathématiques. En 2006, comme le montre le deuxième graphique, elle est passée de la cinquième place à la septième.

Un autre schéma comparatif présenté dans le même rapport de l'Institut Montaigne nous montre les performances moyennes de la France et celles des pays de l'OCDE en 2000, 2003 et 2006 (ibid : p.67). En nous basant sur ces données, nous pouvons constater que le niveau scolaire des jeunes Français était supérieur par rapport aux autres pays membres de l'OCDE en 2000. Mais toutes les années suivantes nous ne pouvons que constater la baisse interminable des performances scolaires chez les élèves français. En 2006, la situation a pris une mauvaise tournure pour la France et les autres pays de l'OCDE sont devenus supérieurs par rapport à cette dernière en matière d'acquisition des compétences de base.

Dans une autre recherche du présent rapport, la France apparaît comme le dernier des sept pays de l'OCDE en compréhension de lecture de 2001 à 2006 (ibid). Alors, nous voyons que les performances de la France sont inférieures en comparaison avec les autres pays membres de l'OCDE. Tout cela prouve la chute incontestable de la maîtrise des apprentissages fondamentaux qui conduit finalement les élèves français à l'échec.

L'échec scolaire est considéré comme un problème important par l'Education Nationale. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer la sous-partie suivante à l'analyse des mécanismes pouvant entraîner l'échec scolaire pour tenter de comprendre les solutions qui pourraient être envisagées pour le résoudre.

1.2. Les causes de l'échec scolaire

- Le redoublement précoce

Pour lutter plus efficacement contre ce phénomène d'échec scolaire, il faudrait tout d'abord identifier les causes et les facteurs qui l'engendrent. Les causes de l'échec scolaire sont assez nombreuses.

⁴ L'Organisation de coopération et de développement économiques qui regroupe des pays développés avec un système de gouvernement démocratique et une économie de marché dont les domaines d'étude sont l'économie, la société, les finances publiques, l'innovation, etc.

Une de ces causes que révèlent presque toutes les études sur l'échec scolaire, y compris le bilan des résultats de l'Ecole primaire de 2007, est le redoublement précoce qui désigne l'obligation pour un élève en difficulté de reprendre les mêmes études l'année suivante. D'après ce bilan, le redoublement est inefficace, il ne permet pas l'égalité des chances et pourtant, malgré tout cela, il reste très pratiqué dans les écoles françaises (Haut Conseil de l'Education, 2007 : p.14). Cette politique de récompense et de punition divise tous les élèves en deux groupes : les bons élèves et les élèves en difficulté, ce qui creuse les inégalités scolaires. Ces derniers seront toujours considérés comme des mauvais élèves tout au long du parcours scolaire. Il semble qu'avec cette politique, ces élèves redoublants soient découragés. Ils n'auront pas le goût d'apprendre et leurs difficultés, au lieu de disparaître, s'aggraveront encore plus. Cela peut provoquer également des troubles psychologiques chez ces enfants, faire naître en eux le sentiment d'incapacité, de honte et peut même les mener à la dépression.

En essayant d'analyser l'impact négatif du redoublement sur la santé psychologique des enfants, nous allons donner quelques propos d'un élève redoublant, issus d'une étude menée sur le même sujet auprès de l'université d'Angers (Girault, Guilbot, 2008). Selon cette enquête, cet élève redoublant déclare être très énervé, il a peur que les autres élèves se moquent de lui. Pour lui, le redoublement pose également des problèmes d'intégration dans une nouvelle classe qui est d'habitude hostile envers lui. Pour tenter de comprendre les sentiments de certains élèves redoublants, nous voudrions présenter quelques propos d'élèves non redoublants et principalement ce qu'ils pensent de ces premiers. D'après cette étude, les enfants redoublants sont souvent harcelés par les enfants qui réussissent mieux. Donc, les élèves obligés de redoubler ne profitent pas d'un bon climat scolaire, ce qui ne crée pas des conditions favorables à leurs apprentissages (ibid). Ces enfants sont méprisés et mis de côté depuis le début de la scolarité. Les parents qui sont eux-mêmes inquiets pour leurs enfants prennent cette obligation de redoubler comme un échec personnel (ibid). Certains d'entre eux éprouvent une triste sensation de ne pas avoir travaillé suffisamment avec leurs enfants et croient être coupables de leurs résultats médiocres. Par conséquent, en nous basant sur les opinions données, nous pouvons constater que le redoublement précoce ne lutte pas contre l'échec scolaire, mais au contraire, qu'il l'aggrave en affectant négativement les enfants, ainsi que leurs parents.

De plus, le bilan des résultats de l'École primaire de 2007 montre que le redoublement ne permet pas d'améliorer les performances des enfants ni en français ni en mathématiques. Cela signifie qu'il ne donne pas la possibilité de remettre un enfant sur la voie de la réussite et ne sert donc à rien. Alors, le redoublement semble être plutôt une cause de l'échec que sa solution.

Afin de comprendre que le redoublement peut avoir un effet néfaste sur les performances éducatives, nous allons faire une analyse comparative de la réussite scolaire des pays affichant un taux élevé de redoublement et de ceux où ce phénomène n'est pas si fréquent. Selon les données du rapport PISA 2009, la France est le cinquième pays affichant le nombre le plus élevé d'enfants redoublants (PISA à la loupe, 2011 : 2). En regardant cependant les résultats du classement PISA 2012, nous voyons que malgré cette pratique la France affiche malheureusement de faibles performances éducatives par rapport aux autres pays (Beyer et Service du Figaro, 2013). Elle occupe la 25ème place des 40 pays en mathématiques, la 26ème en sciences. Dans d'autres pays avec un taux élevé de redoublement, nous pouvons apercevoir la même tendance. Des pays comme l'Espagne, le Portugal et le Luxembourg, pratiquant aussi fréquemment le redoublement dans le but d'augmenter la réussite des élèves, ne peuvent pas non plus se vanter de bons résultats scolaires. L'Espagne occupe la 33ème place en maîtrise de mathématiques, le Portugal – la 36ème place en sciences (ibid). Dans des pays affichant de faibles taux de redoublement comme par exemple au Japon, en Corée, en Finlande, à Singapour, les élèves sont beaucoup plus performants qu'en France. Cette analyse nous montre que dans la majorité des cas les résultats scolaires dans des pays affichant un taux élevé de redoublement sont inférieurs par rapport aux pays qui ont refusé cette pratique peu efficace.

- Les inégalités scolaires

Une autre raison très importante et peut-être même déterminante pour l'échec est la présence des inégalités scolaires.

Contexte historique

Les positions inégales à l'école puisent leurs racines loin dans le passé. La question de l'égalité non seulement à l'école, mais aussi dans tous les domaines de la vie

publique, est apparue déjà dans la philosophie des Lumières dont le souhait était d'obtenir des droits égaux pour tout le monde (Ministère de l'Education Nationale, 2010 : 1). En 1881, Jules Ferry⁵ a fait un effort pour lutter contre les inégalités ayant rendu l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous (Gaillard, 2011 : 53). A partir de ce temps-là, tous les enfants avaient accès à l'école obligatoire. Cependant, l'éducation n'était pas conçue dans le but de favoriser l'accès des classes sociales démunies à des positions sociales plus élevées. L'objectif de l'enseignement était essentiellement d'éduquer les masses et de donner un socle commun des connaissances fondamentales (Rolland, 2005 : 43). Dans le passé déjà, le système d'éducation français n'avait pas pour ambition de réduire les inégalités sociales. Ces dernières avaient un impact négatif sur la situation scolaire. Les enfants issus de différents milieux sociaux avaient des droits inégaux. Par exemple, les enfants de paysans ou d'ouvriers avaient des chances de réussite beaucoup plus limitées que ceux issus des familles riches (ibid).

Situation actuelle

En analysant le contexte historique, nous voulons souligner que l'école française reste, malgré tous les changements, profondément marquée par son histoire. Il faudrait remarquer qu'aujourd'hui les droits sont devenus plus égaux qu'avant, grâce à la tentative de Jules Ferry de rendre l'école plus juste ; - néanmoins, cette tendance n'a pas complètement disparu et a eu vocation à se généraliser dans l'école française. Cela veut dire plus concrètement qu'aujourd'hui comme dans le passé, l'échec ou la réussite scolaires dépendent fortement de l'environnement familial. Les élèves qui profitent d'un bon environnement familial ont plus de chances de réussir que ceux issus de familles défavorisées. La réussite est dans les mains de ceux dont les familles ont déjà réussi dans la vie (ibid, p. 44). Ces enfants ne sont pas seuls pour se tirer des difficultés liées aux apprentissages. L'aide et le soutien des parents sur lesquels les enfants peuvent toujours compter leur permettent de mieux apprendre et d'obtenir des résultats satisfaisants.

L'Institut Montaigne a analysé en profondeur les mécanismes qui entraînent l'échec scolaire (ibid). D'après cette étude, l'existence des inégalités entre les enfants selon leur catégorie sociale est l'un des facteurs déterminants de l'échec à l'école française.

⁵ Un homme politique français du dix-neuvième siècle, souvent considéré comme le créateur de l'école gratuite et obligatoire, mais aussi comme un des pères de l'identité républicaine

Les difficultés d'apprentissages sont en lien étroit avec ce type d'inégalités. L'Institut Montaigne a abordé cette problématique en nous montrant la répartition inégalitaire des élèves en retard et de ceux réussissant mieux selon l'appartenance de l'adulte responsable à une catégorie sociale. On voit que les enfants d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs sont presque sept fois plus fréquemment en difficulté que ceux d'enseignants ou de cadres. C'est tout à fait explicable car, comme nous l'avons déjà remarqué, ces derniers peuvent profiter de l'aide de leurs parents qui leur permettra de mieux maîtriser les compétences éducatives. Cet exemple sert de preuve à la confirmation que dans la majorité des cas la réussite scolaire dépend de la profession des parents et de l'entourage familial.

Le statut social des familles et leur situation financière influencent aussi la réussite ou l'échec scolaires. Les parents qui ont réussi peuvent proposer à leurs enfants des activités sportives ou culturelles, des cours de soutien, en cas de besoin, en dehors des classes pour leur permettre de s'épanouir dans tous les domaines. C'est un facteur très important dans la réussite scolaire qui dépend uniquement de la situation familiale des enfants. Les enfants issus de milieux défavorisés en sont privés.

Une autre explication de l'existence des inégalités entre les élèves se cache derrière la priorité de l'école. L'école en France est un système fortement élitiste. D'après les mots d'Eric Charbonnier, (Battaglia et Collas, 2013) spécialiste de l'Education à l'OCDE, le système d'éducation français travaille uniquement pour les meilleurs élèves au détriment de ceux qui sont en difficulté car il ne développe pas de méthodes d'enseignement plus individualisées et adaptées aux besoins de chacun. Avec ces principes, les enfants en difficulté restent sur la touche, n'ayant pas la possibilité de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissages que les enfants qui réussissent mieux. Cette politique fait naître non seulement l'échec scolaire, mais aussi de profondes inégalités.

Une autre affirmation expliquant le taux élevé des inégalités et d'échec scolaires est telle que le système éducatif ne lutte pas contre ces derniers dans le but de prouver que l'examen à la fin de l'école vaut beaucoup (Prost, 2011 : 85). Si un nombre d'élèves en échec est grand, c'est que l'Education en France n'est pas facile et c'est que des enseignants sont exigeants. Dans la culture française il faudrait qu'un élève plus faible échoue pour que le succès d'un élève plus fort soit reconnu (ibid). Il

semble que l'école française produise des élites grâce à des enfants échouant. Et pour que cela continue, il serait nécessaire de maintenir le taux de l'échec scolaire.

En nous basant sur le contenu de la partie présente, nous souhaiterions répéter encore une fois que les facteurs principaux engendrant le plus l'augmentation du taux de l'échec scolaire sont le redoublement précoce et les inégalités scolaires qui puisent souvent les racines dans les positions inégales des enfants et de leurs familles. Pour rendre la lutte plus efficace contre l'échec scolaire au sein du système d'éducation français, il semble être logique de s'attaquer à ces facteurs déterminants. Dans la sous-partie suivante, nous allons analyser les solutions politiques déjà proposées contre l'échec au cours des dernières années.

1.3. Réformes éducatives

L'Education Nationale est confrontée depuis longtemps à tous ces problèmes mentionnés, en particulier à l'échec scolaire lourd. Les ministres de l'Education Nationale qui se succèdent au pouvoir, tentent à chaque fois de mettre en place des dispositifs efficaces permettant de réduire son taux élevé. Ici, nous allons en examiner quelques-uns dans les écoles primaires pour essayer de comprendre comment l'Education est traitée au niveau politique en France.

- Deux dispositifs de Luc Ferry

En mai 2002, Luc Ferry a été nommé ministre de la Jeunesse et de l'Education Nationale jusqu'en mars 2004 sous la présidence de Jacques Chirac. En prenant conscience de la lourdeur de l'échec scolaire, le ministre a proposé le dédoublement du CP (cours préparatoire) avec deux enseignants afin de rendre les classes plus petites et afin d'offrir aux enfants des conditions plus propices aux apprentissages. Luc Ferry était persuadé que cette méthode pouvait permettre aux enseignants de repérer les lacunes de chaque enfant dès le début de la scolarité et de les résoudre.

Pour rendre l'école plus égalitaire, Luc Ferry a corroboré la loi du 15 mars 2004⁶ interdisant le port de signes directs manifestant une appartenance religieuse dans les écoles françaises. Selon lui, ce dispositif était nécessaire dans le domaine de

⁶ La loi sur les signes religieux dans les écoles publiques entrée en application en 2004 n'autorisant pas de manifester ouvertement une appartenance religieuse, par exemple de porter le voile islamique, cette loi est basée sur le principe de la laïcité

l'éducation car il permettait une certaine paix et harmonie religieuses et contribuait à préserver les valeurs d'égalité et de respect pour le choix religieux de l'autre (Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II., 2014 : 4).

- La loi d'orientation pour l'avenir de l'école de François Fillon

François Fillon a été le successeur de Luc Ferry au poste de ministre de l'Éducation Nationale pendant la présidence de Jacques Chirac. Les deux faisaient parti de l'UMP. Le 23 avril 2005, juste un mois avant la démission de François Fillon du poste de ministre, la loi d'orientation et des programmes pour l'avenir de l'école est entrée en vigueur, fixant au système éducatif des objectifs concrets permettant de réduire l'échec scolaire et la croissance des inégalités. Un des objectifs essentiels était de faire en sorte qu'aucun enfant ne sorte de l'école obligatoire⁷ sans aucune qualification (Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II., 2014 : 4). Un autre objectif visait la promotion de l'égalité des chances en mettant en place un socle commun des savoirs pour chacun, considéré par le ministère comme un « acte fondateur du système éducatif » (Haut Conseil de l'Éducation, 2011 : 7). Ce socle commun comprenait la maîtrise de la langue française, l'acquisition des notions principales en mathématiques, l'apprentissage d'au moins une langue étrangère et la connaissance de la culture humaniste permettant d'exercer librement la citoyenneté. A l'issue de l'école obligatoire, chaque enfant devait maîtriser ces compétences. Des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage, pouvaient bénéficier d'« un programme personnalisé de réussite éducative » qui intervenait à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire afin d'aider des enfants à surmonter leurs difficultés (ibid : p.10).

A la suite de la loi de 23 avril 2005, le Haut Conseil de l'Éducation a été fondé pour faire le bilan annuel des résultats scolaires et pour émettre des propositions sur la démarche pédagogique, sur les compétences qui devraient être acquises à la sortie de l'école obligatoire (Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II., 2014 : 5). D'après cette loi, l'école primaire aurait pour ambition d'apprendre aux élèves à lire, à écrire, à compter, à s'exprimer, mais aussi d'acquérir des premières notions d'une langue étrangère (ibid).

⁷ Regroupe des études poursuivies à l'école élémentaire et au collège, ce qui correspond à la catégorie des élèves de 6 à 16 ans

- La réforme de Darcos

Xavier Darcos est devenu ministre de l'Education Nationale en 2007 sous le gouvernement de son prédécesseur François Fillon, lors de la présidence de Nicolas Sarkozy pour le parti de l'UMP. Après que Xavier Darcos a été nommé ministre, il a appliqué un certain nombre de modifications aux horaires scolaires. En 2008, il a supprimé les cours le mercredi ou le samedi matin dans les écoles primaires en passant à la semaine de quatre jours. Cette mesure a abouti à la réduction du nombre d'heures hebdomadaires de vingt-six à vingt-quatre heures (20 minutes, 2008). Ces deux heures, par contre, n'ont disparu nulle part, mais elles ont été proposées, sous la forme de soutien personnalisé, aux élèves ayant des difficultés pour améliorer leurs performances et élever leur niveau scolaire (éducation.gouv.fr, 2008). D'après une enquête du ministère, 19,13% des élèves dans les écoles élémentaires ont pu profiter du dispositif d'aide personnalisée (ibid). Cela signifie qu'avec le dispositif proposé, presque un enfant sur cinq rencontrant des difficultés a reçu la chance de mettre fin à cet échec. Pour les élèves réussissant mieux, la semaine scolaire a été tout simplement raccourcie de deux heures en les dispensant des apprentissages.

Un autre dispositif mis en place par X. Darcos était les stages gratuits de « remise à niveau » dont les enfants des écoles primaires pouvaient bénéficier, en cas de besoin. Ces stages se déroulaient pendant les vacances scolaires, dans des petits groupes d'élèves, sous la responsabilité des enseignants volontaires (éduscol, 2014). Ils étaient destinés à rattraper le retard des élèves en ciblant leurs compétences en français et en mathématiques. Plus de 240 000 enfants du primaire ont pu profiter de ces stages (Haut Conseil de l'Education, 2011 : 11).

Pour récapituler la première partie, nous pourrions répéter que l'échec des jeunes Français est un problème important en France qui dépend de plusieurs facteurs, principalement du redoublement précoce et des inégalités scolaires. En voyant les dispositifs mis en place que nous avons donnés en exemple, nous pouvons constater que l'Education Nationale a déjà pris plusieurs initiatives pour lutter contre ce phénomène, manifestant l'intérêt qui lui est porté par les institutions officielles.

2. La réforme des nouveaux rythmes scolaires

Dans la deuxième partie de notre mémoire, nous aborderons la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Tout d'abord, nous allons présenter la réforme en expliquant les objectifs prioritaires d'une nouvelle organisation du temps scolaire. Ensuite, nous examinerons les programmes scolaires et les exemples d'emplois du temps avant et après la réforme en essayant de comprendre les modifications faites dans les nouveaux horaires. La sous-partie suivante sera consacrée à l'analyse des rythmes chronobiologiques des enfants. Nous allons étudier les rythmes biologiques de l'enfant en les comparant avec les emplois du temps avant et après la réforme. Cette analyse comparative nous permettra de voir si les horaires sont conçus en harmonie avec les rythmes naturels de l'enfant, puis nous parlerons des effets de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Nous analyserons les répercussions apportées par cette réforme sur la vie quotidienne des Français en nous basant sur le sondage des enseignants et des parents d'élèves.

2.1. Présentation de la réforme

A la rentrée 2013, à la suite du décret n 2013 – 77 du 24 janvier 2013⁸ une nouvelle réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur dans la majorité des écoles de France (Ministère de l'Education Nationale, 2013). Les écoles qui avaient choisi de ne pas appliquer la nouvelle réforme en 2013 ont dû la mettre en oeuvre obligatoirement à la rentrée 2014. Au moment où le décret a été rendu officiel, Vincent Peillon était en tête du ministère de l'Education Nationale dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, sous la présidence de François Hollande pour le parti socialiste (PS)⁹.

En quoi consiste cette nouvelle réforme des rythmes scolaires ? Quels sont les changements les plus importants ? Pourquoi cette réforme a-t-elle été mise en place ? Quels sont ses objectifs prioritaires ? Nous allons tenter de répondre à toutes ces questions.

⁸ Le décret relatif à l'organisation du nouveau temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixant au système éducatif les objectifs précis que nous allons présenter au cours de notre recherche

⁹ Un parti politique français de gauche et de centre gauche qui consiste à transformer la société capitaliste en une société collectiviste en socialisant les moyens de production. Il a aussi pour ambition de lutter contre les injustices pour assurer une vie meilleure.

2.1.1. Présentation de la répartition des horaires

La réforme des nouveaux rythmes scolaires consiste à rajouter une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi ou le samedi matin. Le choix du mercredi ou du samedi dépend de l'école. C'est un des gros changements concernant les écoles élémentaires. La décision de mettre en oeuvre une nouvelle réforme a été prise généralement à cause de l'échec scolaire dont nous avons déjà parlé dans la première partie du mémoire. Avec l'adoption du décret du 24 janvier 2013, les neuf demi-journées de classe sur la semaine sont placées obligatoirement et n'acceptent aucune dérogation ni de la part des maires, ni de la part du président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).¹⁰ Avant cette réforme, il ne s'agissait que de huit demi-journées d'enseignement sur la semaine avec le mercredi libre. La nouvelle réforme prévoit de revenir à une semaine de quatre jours et demi, ce qui apporte de gros changements dans les horaires des enfants. Evidemment, une demi-journée de classe placée le mercredi matin permettra de raccourcir les autres journées scolaires (Hamon, 2014 : p.14). C'est l'un des objectifs de la réforme.

Selon les statistiques, les écoliers français subissent les journées de classe les plus longues et surchargées par rapport aux autres pays européens (Bernanose : 2013). Cela baisse la réussite scolaire des élèves, car les journées trop longues les fatiguent, ils perdent la concentration et la capacité d'apprendre. En effet, avec six ou sept heures d'enseignement, il est difficile de rester concentré toute la journée. Avec l'application de la réforme, une demi-journée de classe sera rajoutée le mercredi matin et les autres journées seront, par contre, réduites d'environ 45 minutes. Dans tous les cas, le but est de mieux répartir le temps scolaire sur la semaine pour permettre aux enfants de mieux apprendre à lire, à écrire, à compter, ce qui favorisera une meilleure réussite scolaire (Hamon, 2014 : 6). La nouvelle réforme de Peillon donnera la possibilité aux élèves de profiter de cinq matinées de classe tranquilles sur la semaine, ce dont ils ont besoin. Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Education Nationale est persuadé qu'il est beaucoup plus efficace d'acquérir les savoirs fondamentaux le matin qu'en fin de journée où les enfants sont déjà fatigués (Ministère de l'Education Nationale, novembre 2013). L'essentiel de la réforme est donc d'alléger les journées de classe

¹⁰ Une structure administrative française qui regroupe des communes ayant décidé de développer plusieurs compétences en commun, comme les transports, l'aménagement du territoire. Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 lui permet de présenter un projet d'organisation du temps scolaire.

(lundi, mardi, jeudi et vendredi) en étalant une demi-journée d'apprentissages le mercredi matin. Il ne s'agit ni d'augmentation, ni de réduction des heures scolaires sur la semaine. Le nombre d'heures hebdomadaires restera le même, c'est-à-dire vingt-quatre heures. Mais avec les nouveaux rythmes, le temps sera mieux réparti, ce qui permettra de créer des conditions plus propices aux apprentissages et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires (Academie de Nice, 2013).

La réforme permettra aussi de rapprocher la France des autres pays européens qui profitent d'un meilleur temps scolaire. Selon les données statistiques, avant la mise en place de la réforme, les élèves français n'avaient que 144 jours de classe par an, tandis que l'Allemagne en avait 208 et l'Angleterre , 190 (Joannin, 2011). Une autre statistique montre que la France a le nombre assez élevé d'heures de classe par semaine : vingt-quatre heures, par rapport à ses voisins européens. L'Allemagne, par exemple, en a de quinze à vingt-unes par semaine, en fonction de l'âge, la Finlande, dix-neuf heures (Benyezzar, 2013). Enfin, la France est le seul pays au monde ayant une semaine de quatre jours, annonce Georges Fotinos, spécialiste des temps scolaires (Apprentis d'Auteuil, 2012). Le nombre élevé d'heures hebdomadaires et le nombre réduit de jours de classe sur l'année prouvent qu'avant la réforme la France avait des journées surchargées et un temps scolaire mal réparti. Avec les nouveaux rythmes, on augmente le nombre de jours de classe sur l'année de 144 à 180 et on passe d'une semaine de quatre jours à une semaine de quatre jours et demi (Peillon et Pau-Langevin, 2013). C'est une nécessité pour éviter l'échec des élèves, en prenant en compte le fait que beaucoup d'enfants ne maîtrisent pas les connaissances de base à la sortie du primaire et arrivent au collège en grande difficulté.

2.1.2 Mise en place des activités périscolaires

Une autre perspective inscrite dans la continuité de cette réforme globale, c'est l'ajout des activités périscolaires gratuites pour tous. On les appelle aussi TAP, temps d'activités périscolaires. Ce sont de nombreuses activités à caractère sportif, artistique et culturel, comme par exemple le tennis, les ateliers d'échecs, la musique, gymnastique, le théâtre, la vannerie, etc. Elles ne sont pas obligatoires, elles sont placées en fin de journée et encadrées par des animateurs (AFP, 2013). Grâce à ces activités diversifiées, les enfants auront la possibilité de non seulement développer leur créativité et de s'épanouir dans tous les champs d'apprentissage, mais aussi de bénéficier gratuitement de pratiques culturelles, sportives et artistiques, auxquelles ils

n'avaient peut-être pas accès avant la réforme. En effet, avant sa mise en place, 20% des enfants, c'est-à-dire un seul enfant sur cinq participait à des activités périscolaires organisées par ses parents. De plus, elles étaient toujours payantes, comme le souligne Vincent Peillon (Education France, 2014). Les autres quatre enfants n'avaient pas du tout l'opportunité d'y participer pour de multiples raisons : manque d'argent de la famille, manque de motivation, etc. Avec la réforme, quatre enfants sur cinq feront des activités périscolaires. En tout cas, la réforme permettra de lutter contre les inégalités entre les élèves riches et pauvres, en favorisant l'égal accès au temps périscolaire.

2.2. Programmes et organisation scolaires

Dans cette sous-partie, nous allons nous intéresser plus particulièrement à des programmes scolaires des années 2008 et 2013, c'est-à-dire avant et après la réforme de Peillon. Nous allons présenter quelques exemples d'emplois du temps en CP et CE1 pour essayer d'en analyser l'organisation journalière pour la comparer ensuite, dans la sous-partie suivante, avec la chronobiologie des enfants. Nous allons commencer par une courte présentation du système éducatif de l'école élémentaire en 2008.

2.2.1. Programmes et organisation scolaires avant la réforme de Peillon

La scolarité obligatoire est à partir de 6 ans, où commencent les études à l'école élémentaire. L'école élémentaire est constituée de cinq étapes : cours préparatoire (CP), cours élémentaire 1 (CE1), cours élémentaire 2 (CE2), cours moyen 1 (CM1), cours moyen 2 (CM2). Le cours moyen 2 correspond à l'âge de 10 ans et marque la fin de l'école primaire.

A partir de 2008, avec la mise en place de la semaine de quatre jours, suite à la réforme de Darcos, les écoliers français subissent des journées très longues et surchargées au primaire, ce qui les empêche d'acquérir les connaissances de base (Galbaud, 2012). Pour illustrer cela, nous allons tenter d'analyser quelques emplois du temps au CP et CE1.¹¹ Les 24 heures hebdomadaires obligatoires sont réparties sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cela répond aux exigences des programmes scolaires officiels. Les matières les plus enseignées au CP sont la

¹¹ Voir annexe C

maîtrise de la langue française (10 heures par semaine), les mathématiques (5 heures), les activités consacrées à la découverte du monde¹², l'éducation artistique et physique. Selon un horaire du cycle des apprentissages fondamentaux en classes de CP et CE1 (Ministère de l'Education nationale, 2014), il faut strictement suivre le même nombre d'heures pour chaque matière. En observant l'emploi du temps au CP et CE1 que nous sommes en train d'analyser, nous pouvons constater que la répartition des heures pour les matières essentielles se fait correctement selon l'horaire mentionné, c'est-à-dire que la plus grande priorité est donnée à la maîtrise du français, 10 heures par semaine, la seconde place est occupée par la maîtrise des mathématiques, 5 heures, et la troisième place est dévolue à l'EPS, 3 heures par semaine. Jusqu'ici aucune dérogation aux programmes officiels n'est observée.

En essayant de prouver que les enfants français subissent des journées plus longues que la majorité des autres élèves des pays de l'OCDE (Les Défricheurs, 2012), nous prenons en exemple le même emploi du temps du lundi au CP, ou nous pouvons déduire que la journée est assez chargée pour des enfants de 6 ans. La journée scolaire au CP ainsi qu'au CE1 débute à 8h30 et dure jusqu'à 16h 30 avec deux petites récréations de 15 minutes de 10h à 10h15 et de 15h à 15h15. Au milieu de la journée de 11h30 à 13h30 les enfants profitent de la pause méridienne. De 8h30 à 10h les études sont consacrées à la maîtrise de la langue française, y compris la dictée de mots, dictée de sons, lecture, exercices de compréhension. Ensuite, les élèves ont 15 minutes de récréation et ils reprennent les cours de mathématiques qui durent jusqu'à 11h30. Après la pause de midi, de 13h30 à 14h15 les élèves ont le cours d'éducation physique. Ensuite, une demi-heure est consacrée à la lecture et à la phonologie, puis de 14h45 à 15h, les élèves profitent des activités liées à la découverte du monde, après ils ont 15 minutes de récréation et ils continuent les mêmes activités jusqu'à 15h45. La dernière matière de la journée est consacrée à l'éducation artistique. La journée scolaire finit à 16h30. Il paraît vraisemblable que cet emploi du temps soit assez dur pour des enfants de 6 ans. De plus, il semble être mal organisé. Par exemple, le cours de découverte du monde de 14h45 à 15h45 est interrompu par la récréation tout au milieu du cours, ce qui ne permet probablement pas aux élèves de se concentrer plus profondément sur les apprentissages. Selon l'étude des rythmes biologiques de l'enfant, au retour des récréations, il y a une

¹² La matière qui consiste à donner aux enfants le vocabulaire et les connaissances nécessaires pour comprendre le monde qui les entoure. Par exemple, caractéristiques de la vie animale, végétale, le corps humain, quelques règles d'hygiène et de sécurité, les êtres vivants dans leur milieu, etc.

nécessité de remobilisation (Circonscription de Loches, 2013 : 11). Même la courte récréation tout au milieu du cours distrait les enfants et diminue sensiblement leur attention.

On peut trouver des avantages et des inconvénients dans n'importe quelle organisation journalière car il est très difficile de créer l'emploi du temps idéal qui conviendrait à tous les enfants ou celui qui n'aurait que d'écueils. Mais malgré les avantages et les petits inconvénients de l'emploi du temps analysé, il existe un énorme défaut: les spécialistes des rythmes de l'enfant s'accordent à dire que la semaine de quatre jours est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Les journées longues et chargées ne témoignent pas d'une meilleure organisation du temps scolaire (Les défricheurs, 2012 : 1).

2.2.2. Mise en perspective de la réforme de Peillon : cas pratiques

Exemple 1 : Une demi-journée de 8 h 30 à 11 h 30 est instaurée tous les jours. Ensuite, de 11 h 30 à 13 h 30 on a la pause méridienne. A 13 h 30, on revient aux apprentissages qui durent jusqu'à 15 h 45, excepté le mercredi qui est limité à 3 h de classe par jour. Après, c'est le temps des activités periscolaires jusqu'à 16 h 30.¹³

Exemple 2 : Les apprentissages fondamentaux commencent à 8 h 30 tous les jours et se terminent à 11 h 30, sauf le mercredi où l'enseignement dure jusqu'à 12 h et la journée est finie. Pour les autres journées, on a ensuite deux heures de pause méridienne. La deuxième demi-journée recommence à 13 h 30 et dure jusqu'à 16 h le lundi et jusqu'à 15 h 30 les mardis, jeudi, vendredi. Ensuite, les activités sont proposées aux enfants de 16 h à 16 h 30 le lundi, de 15 h 30 à 16 h 30 les mardi, jeudi et vendredi.¹⁴

En analysant ces nouveaux emplois du temps, nous pourrions déduire que dans le premier exemple, les apprentissages fondamentaux durent 5 heures 15. En comparant cet emploi du temps avec celui d'avant la réforme, nous pouvons noter de grosses différences. Avant l'application de la réforme, il n'y avait pas d'heures de classe le mercredi matin, mais les apprentissages placés sur d'autres journées scolaires étaient plus longs, de 6 heures jusqu'à 7 heures par jour. Dans cet exemple, on voyons déjà un raccourcissement de la journée, comme il l'était prévu par la réforme. Au total, 4

¹³ Voir annexe D

¹⁴ ibid

journées limitées de 5h 15 et une matinée de classe de 3 heures mercredi nous donnent en somme 24 heures d'enseignement par semaine.

Le deuxième exemple est un peu différent du premier. Les journées scolaires ne sont pas identiques. Le lundi, on a 5 h 30 d'apprentissages, les mardi, jeudi et vendredi, 5 h et le mercredi, 3 h 30. Dans l'ensemble, on a aussi 24 heures d'enseignement par semaine. Les journées raccourcies permettent d'ajouter des activités périscolaires pour diversifier les rythmes des enfants sans les surcharger. On voit bien que ces deux exemples sur les emplois du temps correspondent aux objectifs de la réforme, ainsi qu'aux recommandations des spécialistes de l'enfance sur la semaine de quatre jours et demi.

Toujours concernant l'emploi du temps, les collectivités territoriales¹⁵ chargées de l'organisation du temps scolaire et périscolaire ont la possibilité de faire glisser les temps de classe sur les emplois du temps pour mieux les adapter aux besoins des enfants. Le maire de chaque commune¹⁶ doit transmettre un projet éducatif territorial au DASEN¹⁷ (au directeur académique des services de l'éducation nationale). Dans tous les cas, chaque commune aura son propre projet éducatif et les rythmes scolaires ne seront pas identiques partout. C'est aussi un des gros changements entraîné par la réforme. Les maires ont reçu le droit d'élaborer leurs propres projets éducatifs sans perturber les critères du décret du 24 janvier 2013. Par exemple, les principes concernant l'instauration des neuf demi-journées de classe sur la semaine et le nombre des vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaires doivent être respectés rigoureusement (Hamon, 2014 : 19). Avant la réforme, l'école était indivisible partout en France, c'est-à-dire que l'organisation du temps scolaire était décidée au niveau de l'Etat. Mais avec sa mise en oeuvre, le temps scolaire et périscolaire s'organise au niveau des collectivités territoriales qui élaborent le projet et prennent en charge des enfants pendant le TAP.

¹⁵ Une personne morale de droit public qui dispose de certaines compétences administratives sur son territoire qui lui sont dévolues par l'Etat

¹⁶ Une commune est un type de collectivité dont l'exécutif est le maire

¹⁷ Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) est chargé de mettre en place la politique éducative de son département

2.3. Les études sur les rythmes chronobiologiques de l'enfant

Cette sous-partie est très importante car elle traite de la chronobiologie des enfants. Avant d'en parler, il faudrait d'abord définir ce mot et comprendre pourquoi il est indispensable d'aborder ce sujet. La chronobiologie est la science étudiant les rythmes biologiques, leur importance sur la santé et des effets pouvant leur nuire (Santé Médecine, 2015). Il est impossible de concevoir un horaire parfait sans approfondir l'étude sur la chronobiologie des enfants. Aucun horaire ne peut jamais être conçu dans l'ignorance des rythmes biologiques des enfants, sinon cela sera préjudiciable aux enseignements et perturbant pour la santé. C'est pourquoi nous allons tenter de comparer certains emplois du temps avant et après la réforme avec les indications des chronobiologistes. En suivant les propositions des spécialistes, nous allons nous efforcer de comprendre si les horaires scolaires sont en accord avec des rythmes naturels des enfants et lesquels sont le plus harmonieusement possible adaptés à leur rythme chronobiologique.

2.3.1. L'analyse des emplois du temps avec la chronobiologie de l'enfant (avant la réforme)

Ici, nous allons tenter de comparer d'autres emplois du temps au CP et CE1 de l'année scolaire de 2008 avec les rythmes biologiques de l'enfant. Pour permettre aux élèves de mieux apprendre à l'école, il est nécessaire d'adapter l'emploi du temps à leur rythme biologique le plus harmonieusement possible. Cela veut dire qu'il ne suffit pas de respecter seulement les heures hebdomadaires obligatoires, mais qu'il faudrait organiser les matières exigeant de la concentration et de la réflexion aux moments où les enfants sont les plus attentifs.

D'après une recherche menée par l'Académie de Montpellier sur l'étude des rythmes scolaires et biologiques, il existe plusieurs phases de vigilance chez les enfants (Perrot, 2005/2006 : 14). Par exemple, les élèves ont un faible niveau d'attention entre 8h30 et 9h30, à l'entrée en classe (ibid). En regardant l'emploi du temps suivant en CE1 et CE2 de l'année scolaire 2008/2009, nous voyons que le cours de maths a lieu le lundi et le jeudi matin de 8h25 à 9h25.¹⁸ Selon cette étude, à ces heures-là et surtout avant 9 heures, les enfants ont encore de faibles performances scolaires. Par conséquent, cela n'est peut-être pas le meilleur moment pour

¹⁸ Voir annexe B

l'acquisition de notions en mathématiques. Il semble être plus utile de placer les maths entre 9h30 et 11h30 car c'est la phase de forte vigilance où les enfants sont capables d'élaborer ou de rédiger le texte d'une leçon, de résoudre une situation-problème dans toutes les disciplines, etc (Circonscription de Loches, 2013 : 19).

Dans un autre emploi du temps, le cours d'EPS est instauré mardi entre 8h30 et 9h45,¹⁹ ce qui ne semble pas être en harmonie avec les capacités physiques des enfants car leurs performances athlétiques sont significativement les meilleures en milieu d'après-midi, entre 17h et 19h, selon la recherche Littorale en Activités Corporelles et Sportives (ESTRUSH, 2003 : 5). Par conséquent, on pourrait déduire que le matin n'est pas le meilleur moment pour l'EPS. Selon cette étude sur les rythmes chronobiologiques, il paraît être une bonne idée de placer l'EPS vers la fin de journée. Sa mise en place entre 10h15 et 11h15 (exemple du jeudi du même emploi du temps) n'est pas non plus une bonne décision puisque les enfants sont les plus vigilants et concentrés à ces heures-là ; et il serait préférable de consacrer ce temps aux activités nécessitant une mobilisation intellectuelle.

On pourrait observer d'autres inconvénients dans cet emploi du temps. Par exemple, il n'est pas idéal de placer les mathématiques entre 13h45 et 15 h, ce qui est fait le jeudi et le vendredi dans l'emploi du temps analysé. Comme le souligne l'Académie de Montpellier (Perrot, 2005/2006 :15), les enfants ne sont plus capables de maintenir un bon niveau de vigilance. C'est une période peu favorable aux activités intellectuelles.

La plus grosse lacune des emplois du temps examinés semble être l'absence du mercredi travaillé. Selon les chronobiologistes, la coupure du mercredi divise la semaine en deux, en interrompant le rythme biologique de l'enfant au détriment de l'acquisition des apprentissages fondamentaux (Les défricheurs, 2012 :1). La pause en milieu de semaine travaillée influence négativement la capacité des enfants à recommencer les études car ces derniers s'éloignent de l'école, ils oublient très vite ce qu'ils ont appris et ils ont du mal à se reconcentrer le jeudi.

En ce qui concerne le respect des besoins biologiques des enfants, il faudrait en total une année scolaire de 180 à 200 jours, tandis que les écoliers français n'en avaient que 144 avant l'application de la réforme de Peillon (ibid).

¹⁹ Voir annexe A

Ayant examiné les emplois du temps mentionnés, nous pouvons nous apercevoir que les rythmes biologiques de l'enfant n'étaient pas toujours pris en compte d'après les études sur la chronobiologie.

2.3.2. L'analyse de deux emplois du temps de la réforme de Peillon et de la chronobiologie de l'enfant

Dans cette sous-partie, nous allons essayer de comprendre si la réforme des nouveaux rythmes scolaires correspond le plus harmonieusement possible aux recommandations sur la chronobiologie des enfants. Pour cette analyse nous prenons l'exemple de deux emplois du temps de la nouvelle réforme de Peillon déjà présentés dans la sous-partie 2.2.2.

A première vue, la nouvelle organisation journalière paraît être parfaite. La répartition de 24 heures hebdomadaires se fait sur quatre journées et demi, y compris le mercredi, ce qui est très important pour permettre aux élèves de mieux apprendre à l'école. Les journées sont sensiblement raccourcies, comme il était prévu par la réforme.

Il est vrai que ces emplois du temps sont assez bien adaptés aux rythmes biologiques des enfants. Par exemple, en ce qui concerne la pause méridienne, elle devrait être suffisamment longue pour permettre aux enfants de prendre le repas au calme et de se reposer pour recommencer des études d'après-midi avec de nouvelles forces. Selon les spécialistes, la pause de midi ne devrait pas être inférieure à 1h 30 (Forestier, Quintin 2011 : 5). En regardant les deux emplois du temps (paragraphe 2.2.2), nous voyons qu'avec cette nouvelle organisation scolaire, les enfants profitent même de deux heures de pause méridienne, ce qui est bien fondé sur les convictions des chronobiologistes.

En parlant des activités périscolaires instaurées en fin de journée, elles semblent être aussi en harmonie avec les rythmes biologiques des enfants. Selon Hubert Montagner,²⁰ le temps à partir de 16 heures est caractérisé par une augmentation de la force musculaire et donc il est très favorable aux activités physiques (Bouville, Dorel, Castagnet, Rusalen, 2011 : 4). Dans les deux emplois du temps analysés, nous pouvons noter que des activités, dans la majorité des cas, sportives sont placées au

²⁰ Professeur des Universités en psychophysiologie et neurosciences, auteur de plusieurs ouvrages qui traitent principalement des rythmes et des apprentissages scolaires, mais aussi du comportement des enfants dans la société

bon moment de la journée et le temps périscolaire semble être concilié harmonieusement avec le temps scolaire, d'après les estimations des spécialistes.

Mais malgré la présence de nombreux avantages dans ces nouveaux emplois du temps, il existe aussi un certain nombre de petits inconvénients qui contredisent les confirmations des chronobiologistes. En suivant la même étude sur la chronobiologie, les scientifiques conseillent notamment de commencer les cours à partir de 9 heures pour laisser passer le début de la matinée qui se caractérise comme une période de plus grande vulnérabilité pour des petits enfants (ibid). Les deux emplois du temps nous montrent que la journée scolaire commence à 8 h 30 et le conseil concernant le report des cours à 9 heures est négligé.

Nous pouvons également remarquer une autre petite dérogation à la chronobiologie des enfants dans les mêmes horaires. Dans le premier exemple de l'emploi du temps, on voit que la durée de la journée scolaire est de 5h15, dans le deuxième exemple, elle est de 5h30. Les chronobiologistes insistent que les apprentissages ne devraient pas être supérieurs à 5 heures consécutives (ibid).

Malgré tous les avantages et les inconvénients de ces deux emplois du temps, il semblerait qu'ils soient tout de même plus en accord avec les rythmes biologiques de l'enfant que ceux avant la réforme de Peillon. La durée de la journée n'est peut-être pas idéale, mais elle n'est pas loin de l'être, puisqu'avant la réforme les journées étaient de six ou même de sept heures, mais la réforme les a déjà réduites sensiblement, comme nous avons pu le constater précédemment. La semaine de quatre jours et demi a été remise en place en étalant les apprentissages sur 174 jours par an, d'après le calendrier scolaire 2013/2014, ce qui est très proche de l'idéal de 180 à 200 journées scolaires par an. On a l'impression que la réforme a proposé aux enfants des horaires beaucoup plus adaptés à leurs rythmes naturels que ceux d'avant la réforme.

2.4. Les effets de la réforme de Peillon

Une nouvelle réforme est conçue pour améliorer les conditions d'apprentissages et augmenter la réussite scolaire. Elle est premièrement dans l'intérêt des élèves. Dans cette sous-partie, nous allons essayer d'analyser les répercussions apportées par cette réforme dans la vie quotidienne des Français pour comprendre si cette nouvelle organisation du temps scolaire est réellement efficace. Nous allons tenter de savoir si

elle donne vraiment l'opportunité aux enfants et aux enseignants de profiter de meilleurs rythmes d'apprentissage et de mieux répartir le temps pour qu'il y ait une approche pédagogique plus globale qu'auparavant.

2.4.1. Les répercussions concernant les nouveaux rythmes scolaires

Après avoir comparé des nouveaux emplois du temps avec la chronobiologie des enfants, nous pouvons déduire qu'une nouvelle organisation journalière imposée par la réforme est beaucoup plus en harmonie avec les rythmes naturels des élèves que la précédente. Malgré cela, les nouveaux rythmes scolaires ne peuvent paraître parfaits qu'à première vue. En réalité, ils posent beaucoup de problèmes, comme le disent les enseignants, les parents d'élèves et la majorité des maires.

Le premier inconvénient, est la grosse fatigue des enfants causée par des horaires désorganisés, ce qui inquiète la majorité des enseignants et les parents d'élèves (le Monde.fr, 2013). Travailler cinq matinées par semaine sans faire de pause, cela épuise énormément les enfants et les enseignants qui ne sont pas habitués à cette organisation scolaire. Avant, le mercredi était un jour de repos où les enfants pouvaient reprendre de nouvelles forces pour recommencer les apprentissages le jeudi. Mais avec les nouveaux rythmes, le mercredi est devenu stressant (ibid). De plus, ce n'est pas seulement le fait de se réveiller tôt tous les matins, y compris le mercredi, qui épuise les enfants, mais ce sont aussi les activités périscolaires. Malheureusement, elles sont mal organisées, inadaptées aux besoins et aux intérêts des enfants. Les activités périscolaires, le TAP, sont de nombreuses pratiques sportives, comme par exemple le tennis de table, la gymnastique, des pratiques artistiques ou culturelles, comme la vannerie, la calligraphie, la mosaïque, la danse, les jeux de société, etc. D'une part, la pratique des activités contribue à diversifier l'emploi du temps des enfants et à multiplier leurs champs des apprentissage, mais d'autre part, le manque d'organisation et le mauvais encadrement de ces activités ne permettent pas aux élèves de profiter de ce genre d'avantages.

La majorité des enseignants et des parents d'élèves constatent que les activités ne répondent pas aux attentes ni des parents, ni des enfants. Un professeur de lettres de Paris, M. Loys a dit qu'il arrivait souvent que les enfants participent à des activités fatigantes et bruyantes qu'ils n'avaient pas choisies et qui ne leur convenaient pas du tout. Le témoignage lancé le vendredi 27 septembre 2013 sur le site Internet du

Monde montre que la plupart des enseignants et des parents d'élève jugent le passage de la semaine de quatre jours à quatre jours et demi néfaste pour la santé des enfants. Pierre, le père d'un garçon de huit ans scolarisé en CE2, se plaignait du fait qu'avec ces nouveaux rythmes d'apprentissage son fils était devenu plus fatigué (ibid). Il a expliqué qu'une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin faisait changer des horaires préexistants à la réforme. Il a ajouté qu'avec les trois heures de classe le mercredi matin, son fils manquait de temps pour faire toutes les activités prévues dont il bénéficiait avant la mise en oeuvre de la réforme. Maintenant son fils devait tout faire à la hâte : vite rentrer à la maison, vite manger, vite faire les devoirs, vite partir au tennis. La réforme a imposé un emploi du temps incompatible avec la vie familiale. Toujours dans cet article du Monde, une autre enseignante, Elisa, a également donné un exemple de la désorganisation de la réforme, en déclarant qu'une matinée de classe supplémentaire ne servait à rien. Elle a expliqué que dans son école on leur avait imposé un créneau piscine en plein milieu de la matinée et que les enfants ne travaillaient que trente minutes le mercredi matin. « Où sont les apprentissages fondamentaux ? » Cette mesure semble donc être en contradiction avec un des objectifs prioritaires de la réforme : l'ajout d'une demi-journée de classe pour que les enfants puissent mieux apprendre à lire, à écrire, à compter. Elisa a ajouté qu'avec les nouveaux rythmes scolaires, il fallait toujours perdre du temps pendant le cours pour préciser aux enfants qui restaient à la cantine, aux ateliers, etc. La perte du temps pendant le cours pour préciser des choses n'ayant aucun rapport avec les enseignements ne favorise pas la réussite scolaire. De plus, 45 minutes prévues en fin de journée pour la mise en place des activités périscolaires ne suffiront pas à organiser un véritable épanouissement culturel et sportif. C'est un dispositif assez lourd.

En examinant l'emploi du temps de l'exemple 2, on pourrait voir qu'il s'agit même de trente minutes de temps périscolaire le lundi. Il est vraiment difficile d'organiser des activités de qualité en seulement trente minutes. La désorganisation générale provoque chez les enfants une grosse fatigue, ce qui influence défavorablement les résultats scolaires.

2.4.2. Le personnel

- Présentation du fonctionnement «humain»

Avec la mise en place de cette réforme, les maires des communes ont reçu le droit dans la coéducation des enfants en organisant le projet périscolaire selon les critères du décret de 23 janvier 2013²¹ et en recrutant des animateurs pour le TAP. Des animateurs qui viennent sur le temps périscolaire proposent aux enfants la pratique d'activités différentes. Afin d'organiser un bon temps périscolaire et assurer la sécurité des enfants, il faudrait encadrer au moins un adulte pour dix-huit élèves au primaire (ladepeche.fr, 2014).

- Les inquiétudes liées au personnel

Malheureusement, il existe un immense nombre d'inconvénients dus au personnel comme par exemple l'énorme problème de sécurité que pose TAP. Les enfants sont beaucoup plus nombreux que les animateurs :-, un grand nombre d'enfants accompagnés par un seul animateur qui ne peut pas les surveiller tous. Dans ces conditions, il semble impossible d'assurer la sécurité de tous les enfants. Les activités qui nécessitent des déplacements hors de la classe, dans la ville, vont être encore plus dangereuses. Une personne interrogée, Connie, s'est plainte que les incidents liés à l'absence de surveillance se soient multipliés. Elle déplore la présence de seulement deux animateurs pour 70 enfants à la maternelle, alors qu'il faudrait au moins un animateur pour quatorze enfants (ibid). Il est évident que les enfants ne sont pas bien surveillés, ce qui provoque à la fois un accident ou une bagarre entre les participants au sujet des places en ateliers. Comme les enfants sont beaucoup plus nombreux que les animateurs, cela ne permet pas de mettre en place des activités de qualité pour tous. Quelques enseignantes ont même annoncé : « ce n'est pas du périscolaire, mais de l'animation, pour ne pas dire de la garderie²² » (Barbier, 2013). Des activités très ambitieuses se sont terminées par de la garderie, déploraient la majorité des enseignants et des parents concernés. Les enfants sont souvent déçus des activités proposées, le matériel est parfois insuffisant pour tout organiser correctement. Marion, professeur de français, a corroboré l'opinion de Pierre, père d'un garçon en CE2 , en disant que les activités prévues par la réforme poussent certains enfants à abandonner les activités qu'ils pratiquaient avant son

²¹ Le décret concernant une nouvelle organisation du temps scolaire qui prévoit le raccourcissement de la journée jusqu'à 5h30, l'instauration des enseignements réparties sur la semaine de quatre jours et demi, c'est-à-dire sur neuf demi-journées.

²² Une garderie se déroule dans des locaux scolaires sur le temps périscolaire sous la responsabilité d'animateurs qui veillent à la sécurité des enfants sans leur proposer d'animation

application. Les activités imposées font perdre du temps encore plus, sans, en revanche, offrir de bonnes conditions pour s'épanouir.

En tenant en compte l'incapacité de mettre en oeuvre les activités de qualité pour tous les enfants sans exception, on se heurte à des inégalités scolaires. Certains parents et enseignants regrettent que les activités périscolaires ne soient pas accessibles à tous. Il est vraisemblable qu'avec deux animateurs pour 70 enfants la moitié d'entre eux n'auront pas la possibilité de profiter des pratiques culturelles et sportives. Un des objectifs de la réforme était de proposer à tous les enfants un égal accès à des activités pour réduire les inégalités. Mais en réalité, comme nous pouvons le constater, cela ne marche pas bien. Certains élèves ne peuvent pas du tout en bénéficier, d'autres sont déçus des activités qu'ils jugent inadaptées pour eux. Thomas, responsable TAP, a déclaré : « Je n'en peux plus d'avoir tous les soirs des enfants à qui je demande de patienter pour commencer des activités, alors qu'on ne leur propose rien » (Barbier, 2013). Selon Connie, les ateliers sont inégaux et insuffisants en primaire. La majorité des enfants sont laissés dans la rue pendant le temps périscolaire, d'autres enfants assez minoritaires participent à des activités. Un autre exemple, dans la commune de Roubaix (Nord) les parents déplorent que les activités périscolaires ne soient pas accessibles tous les jours à tous les enfants de la commune (Moniez, 2013). Seuls les enfants dont les deux parents travaillent peuvent y avoir accès. Pourquoi les enfants des familles plus pauvres doivent être victimes d'une telle exclusion ? Le voeu pieux de Vincent Peillon d'accroître la justice pour tous les élèves de France s'est heurté à la dure réalité. La réforme accentue encore plus les inégalités entre les familles.

Il existe aussi d'autres inconvénients dus au personnel. Plusieurs parents et enseignants se plaignent que le niveau de qualification des animateurs qui ont en charge les enfants pendant le temps périscolaire ne soit pas assez élevé (Lechenet, 2013). La plupart d'entre eux sont mal formés ou ne sont pas formés du tout. Thomas, « responsable TAP » d'une école bondynoise a expliqué que les nouveaux intervenants n'étaient pas opérationnels. « Je n'en peux plus des vacataires qui ont cinq minutes de retard ou qui ne viennent pas et ne préviennent pas. Certains arrivent en survêtement, ne savent pas expliquer leur activité et sont complètement incapables de tenir une classe » (Barbier, 2013). Une autre enseignante a ajouté que certains

animateurs n'avaient même pas le BAFA²³ et qu'ils étaient grossiers et venaient en casquette (ibid). Bien que le BAFA soit un diplôme non professionnel, il est souvent considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation (L'Etudiant, 2011). Par conséquent, il est nécessaire que des animateurs disposent au minimum de ce diplôme. Sinon un animateur n'ayant pas le BAFA n'a pas le droit d'encadrer des enfants pendant le TAP. Cet exemple donné par une enseignante nous montre qu'il s'agit de l'absence absolue de formation et de sens de la responsabilité chez les animateurs. L'enseignante Elisa était d'accord avec cette opinion. Elle a confirmé que les animateurs étaient mal formés en précisant qu'elle avait assisté à un atelier d'échec où l'animateur parlait de diagonale et de stratégie et où les enfants n'y comprenaient rien (Le monde.fr, 2013).

On voit que la réforme a apporté un certain nombre d'inconvénients et d'inquiétudes pour les acteurs du secteur éducatif, surtout en matière de l'organisation des activités périscolaires. On constate le manque de moyens humains, c'est-à-dire des animateurs, pour mettre en place le périscolaire épanouissant et égal pour tous les enfants dans toutes les communes françaises, d'où viennent les problèmes de sécurité parce que les enfants ne sont pas suffisamment surveillés. L'absence de responsabilité et de formation ou la qualification insuffisante des animateurs, le manque de ressources humaines, tout cela pose d'énormes problèmes dans l'encadrement des activités périscolaires.

2.4.3. La question financière

- Présentation du financement de la réforme

Il est clair que l'embauche des animateurs chargés d'organiser des activités périscolaires, l'achat du matériel nécessaire pour le TAP, les déplacements hors de la classe pendant le TAP, les salaires des animateurs, exigent des investissements financiers assez considérables. Toute cette charge lourde se repose sur les épaules des collectivités locales qui éprouvent également certaines difficultés financières. C'est pour cette raison que l'Etat a créé le fonds d'amorçage pour aider financièrement les communes à mettre en place des activités en prévoyant des financements entre 50 et 90 euros par enfant et par an, soit 250 millions d'euros (Le

²³ le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs, créé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, est un diplôme non professionnel qui permet l'encadrement d'enfants âgés de 3 à 17 ans pendant les vacances et hors temps scolaire.

Monde.fr, AFP, 2013). De ce fait, les enfants pourront bénéficier d'une gratuité de ces activités qui sont encadrées par des animateurs.

- Les inquiétudes financières

Un problème préoccupant qui devrait être examiné avec le plus grand sérieux, c'est que la mise en place de la réforme coûtera très cher aux collectivités locales. Le problème de financement ne cesse malheureusement d'inquiéter les parents d'élèves, les enseignants, les maires et les députés (La Croix, 2014). L'Etat qui avait donné 250 millions d'euros, soit cinquante euros par élève n'a pas pris en compte qu'il y avait des communes en grande difficulté qui étaient dans l'incapacité de mettre en oeuvre la réforme à la hauteur. Cette somme ne suffira pas pour financer complètement la réforme, de plus cette aide financière n'est pas pérenne (ibid). Selon l'enquête de l'Association des Maires de France (AMF), 77% des communes éprouvent des difficultés à financer la réforme, parmi lesquelles 17% étaient presque dans l'impossibilité de le faire (Battaglia et Nunes, 2013). L'organisation des activités périscolaires pose de graves problèmes financiers, c'est un dispositif très coûteux. Les financements prévus par l'Etat ne couvre que 30% des dépenses, c'est-à-dire les dépenses liées aux salaires des animateurs. Le manque de moyens financiers ne permet pas aux maires des communes de mettre en place des activités de qualité. Les communes plus défavorisées sont dans une situation déplorable dans laquelle les maires n'ont pas d'autre choix que d'augmenter les impôts locaux pour l'ensemble des habitants. Les activités périscolaires gratuites, comme il était prévu initialement par la réforme, sont devenues payantes. Par conséquent, l'objectif concernant la possibilité de tous les élèves d'accéder à des activités gratuites n'a pas été atteint.

Pour récapituler cette partie, nous pouvons dire que la réforme a apporté un certain nombre d'inconvénients et d'inquiétudes pour les acteurs du secteur éducatif, surtout en matière d'organisation des activités périscolaires. On constate le manque de moyens humains, c'est-à-dire d'animateurs, pour mettre en place un périscolaire épanouissant et égalitaire pour tous les enfants dans toutes les communes françaises; de ce manque de moyens humains découlent de nombreux problèmes de sécurité car l'encadrement des enfants durant les activités fait défaut. De plus, lorsqu'il y a des animateurs, ils sont souvent mal ou pas du tout formés. On met également en évidence le manque de moyens empêchant des enfants de profiter d'activités épanouissantes. Si

le nombre d'animateurs n'est pas suffisant, il est évident que tous les enfants ne seront pas encadrés et n'auront pas, par conséquent, de bons résultats scolaires, ce que influence finalement l'échec scolaire. Le problème financier semble être le plus important parce qu'il accentue les inégalités scolaires et territoriales. Cela peut être expliqué par la présence des communes aisées qui sont capables de mettre en oeuvre un temps périscolaire de qualité et au contraire de celles dont le budget est très limité.

3. Les débats politiques. Défenseurs et opposants de la réforme

Dans cette partie, nous allons tenter d'analyser les débats politiques sur la réforme pour déduire si la réforme des rythmes scolaires est mise en place de manière satisfaisante. En nous basant sur les arguments pour et contre de certains hommes politiques, nous allons essayer de comprendre leurs motivations, leurs intérêts dans cette réforme. Nous allons également tenter de réfléchir aux conséquences que la mise en place de la réforme pourrait provoquer dans les prochaines années.

3.1. Les répercussions financières

Le problème financier était également au coeur des débats politiques. La majorité des députés du groupe UMP, qui se sont massivement opposés à la réforme, déclarent que sa mise en oeuvre pose d'insolubles problèmes financiers. Et bien que l'Etat ait prévu des financements entre 50 et 90 euros par élève, par an, soit 250 millions d'euros, ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer par rapport aux 750 millions d'euros que M. Robinet, un des députés UMP, estime nécessaires (La Voix du Nord, 2014). Il a déclaré qu'il fallait au moins 150 euros par élève au lieu de 50 pour organiser le TAP. D'après ces chiffres, on déduit que l'Etat n'a donné qu'un tiers de la somme nécessaire et qu'il faudrait sans doute la tripler pour compenser intégralement tous les besoins de la réforme. Une autre députée, Isabelle Le Callanec a donné un autre chiffre sur les dépenses inévitables de la réforme. Elle a annoncé que son application sur certains territoires allait créer plus d'un milliard d'euros de charges supplémentaires (Chaine UMP, 2014). La députée a fait remarquer que la majorité de ces charges reposaient sur la responsabilité des collectivités locales au moment où le gouvernement leur baissait drastiquement les dotations. Que cela veut-il dire ? Cela veut dire que les collectivités locales dont les dotations sont réduites doivent faire un effort supplémentaire. Il s'agit d'une double peine. Le député Michel Zumkeller a expliqué sur un exemple précis que pour une commune de 5 000 habitants, la charge supplémentaire serait d'environ 80 000 euros (La Voix du Nord, 2013). La commune devra rembourser cette somme elle-même.

3.2. Les conséquences possibles issues des problèmes financiers

Face au fait qu'il existe des grandes villes et des petites communes isolées dans les zones rurales n'ayant pas les moyens financiers pour mettre en place la réforme de manière satisfaisante, on voit apparaître de sérieuses conséquences, comme par exemple une recrudescence des inégalités territoriales. La grande majorité des députés UMP s'en plaignent. Jean-François Copé a souligné que la réforme allait créer des inégalités entre les villes et les communes rurales qui n'avaient pas les équipements et les moyens financiers nécessaires (Education France, 2013). Frédéric Reiss, toujours du groupe UMP, a soutenu cette opinion lors de la conférence du 5 février 2014. Il a fait rappeler à Vincent Peillon que le test de l'OCDE classait malheureusement la France comme championne des inégalités et que la réforme allait les aggraver encore plus (Education France, février 2014). Nous pourrions en déduire que la réforme accentue des inégalités non seulement entre les familles riches et pauvres dont nous avons parlé dans la sous-partie précédente, mais aussi des inégalités entre les territoires. Face au manque financier, les maires des communes sont obligés d'augmenter les impôts locaux. Essayons d'imaginer combien d'impôts devra payer la commune de 5 000 habitants qui a déjà des charges supplémentaires de 80 000 euros créées par la mise en place de la réforme. Que se passera-t-il avec son budget ? Essayons de supposer que les habitants de cette commune voudraient un jour la quitter et aller vivre dans une plus grande commune où il leur sera possible de payer moins d'impôts. Cela pourrait être une des conséquences probables.

Une autre conséquence possible, est que l'école publique deviendrait payante car les Français seront obligés de payer des impôts supplémentaires pour mettre en place des activités périscolaires. L'école payante ne pourra pas assurer à tous les élèves un égal accès aux savoirs car il y aura toujours des inégalités entre les familles pauvres et riches. Cette conséquence peut être désastreuse : la France reviendrait au passé lorsque l'école n'était pas accessible à tous. Marc-Philippe Daubresse, député de l'UMP a noté que cela serait une conséquence très probable de cette réforme. Il a déclaré que l'asphyxie des finances, la mise à la diète de l'ensemble des budgets et la baisse des dotations auraient pour conséquence le retour de la France à l'âge de Pierre (France Moderne et Humaniste, 2013).

3.3. Les contre-arguments de Vincent Peillon

Dans cette sous-partie, nous allons envisager les arguments pour la réforme donnés par Vincent Peillon face aux inquiétudes des maires.

Vincent Peillon a essayé de se défendre en s'appuyant sur l'étude demandée par l'AMF²⁴ qui dit que 83% des collectivités locales ayant appliqué la réforme dès l'année 2013 en sont satisfaites (Battaglia, Nunes, 2013). Cela veut dire que ces 83% ne rencontrent pas de difficultés financières. Le ministre incite les députés du groupe UMP à faire des efforts pour mettre en place une réforme. Il souligne que c'est une réforme qui exige des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

En ce qui concerne le financement, Vincent Peillon fait remarquer que jamais avant dans l'histoire de la République aucune activité périscolaire n'avait été financée par l'Etat (Le monde.fr et AFP, 2013). Lors de la conférence du 20 novembre 2013, il a expliqué à Jean-Louis Bricout, un député du groupe socialiste, que la caisse d'allocations familiales²⁵ pérenniserait les financements et que les activités périscolaires seraient gratuites (Assemblée Nationale, 2013). Il ajoute qu'avec la réforme le volume d'activités péri-éducatives a changé et que cela permettra de passer de 20 % d'enfants qui y avaient accès à 80%. Vincent Peillon est persuadé que la réforme permettra de lutter contre l'acroissement des inégalités entre les enfants.

Lors des débats politiques, Vincent Peillon répond à son opposition qu'il y avait une immense erreur commise dans le système éducatif : la suppression d'une demi-journée de classe en 2008, ce qui avait imposé un horaire préjudiciable aux apprentissages (Education France, 2013). C'est pour cette raison que les enfants avaient le plus mauvais temps scolaire par rapport aux enfants des autres pays de l'OCDE. Vincent Peillon a expliqué qu'il essayait de réparer avec cette réforme ce qui avait été détruit dans le système éducatif (ibid). Il a accusé les députés de ne penser qu'à l'argent en déclarant que ce n'était pas du tout l'intérêt des enfants qui les motivait. Enfin, il les a accusés de dépouiller l'école républicaine (Education France, 14 février 2013). Il a annoncé que l'application de la réforme permettrait de mettre fin à ce dépouillage car il faudrait faire plus d'économies. Voilà l'explication évidente du mécontentement des députés et de leurs inquiétudes.

Un autre argument donné par Vincent Peillon, est que l'argent prévu par l'Etat entre 50 et 90 euros par élève n'a pas été consommé par les communes (Le Monde.fr,

²⁴ L'association des maires de France, créé dans le but d'avoir une concertation et un échange de dialogue avec l'Etat, regroupe les maires et les présidents de l'intercommunalités de France dont les objectifs principaux sont la défense des libertés locales, le soutien des élus dans la gestion au quotidien et la meilleure préservation des intérêts des collectivités.

²⁵ La caisse d'allocations familiales est destinée à verser chaque année des aides financières sociales déterminées par la loi

AFP, 2013). Cela prouve bien que tout n'est pas un problème d'argent et que l'opposition de Vincent Peillon a d'autres motivations et un autre intérêt concernant cette réforme. Il y a encore des moyens financiers pour les communes qui voudraient passer, mais ces moyens ne sont pas utilisés ; par conséquent, cela veut dire que des collectivités locales n'éprouvent pas d'aussi grandes difficultés qu'elles ne le décrivent. En bref, il semblerait que les problèmes financiers soient exagérés.

3.4. Le décret du 24 janvier 2013

Le décret du 24 janvier 2013 suppose la collaboration constante entre les maires des communes et l'école publique. A la suite de ce décret, les maires sont chargés de l'élaboration du projet éducatif territorial. Cette mesure a provoqué de nombreuses inquiétudes chez les maires car les critères de la conception du projet imposés par le décret sont très stricts et les maires n'arrivent pas à l'élaborer. Le député UMP Jacques Lamblin était d'accord avec cette opinion ; il a déclaré lors de la conférence du 4 février 2014 que les maires se sentaient exaspérés et découragés à cause de cette obligation (Ministère de l'Education Nationale, février 2014). D'après ses mots, les maires constataient qu'ils ne pouvaient d'une part répondre aux exigences de ce décret et d'autre part concevoir un projet périscolaire convenable. En élaborant un projet, ils se heurtaient presque toujours à l'administration irréprochable du décret (ibid). L'obtention d'une dérogation est assez compliquée et pas toujours permise.

Un député du groupe UMP, Thierry Benoit, était d'accord sur le fait que la réforme ait imposé aux maires une charge assez lourde. Il a dit que la mise en place des activités périscolaires reposait majoritairement sur la responsabilité des maires en termes de recherche de salles mises à disposition en dehors des heures de cours, en termes de recherche du personnel et d'élaboration du projet périscolaire (Education France, octobre 2013). Il a constaté que pour 2013, 4 000 communes sur 24 000 étaient passées à la réforme. Les 20 000 autres n'ont pas pu concevoir le projet à cause des problèmes existants. C'est une raison pour laquelle les maires se sentent pressés, découragés et veulent obtenir plus de liberté.

Le décret, donnant aux maires les pleins pouvoirs à organiser le temps périscolaire, a causé également des mécontentements de la part des professeurs qui ont noté que l'école publique, toujours indivisible de l'Etat avant la réforme, est maintenant sous la tutelle des petites communes. Puisque ces dernières sont dans l'impossibilité

d'assurer le bon avenir de l'école républicaine à cause des difficultés mentionnées, elle est en danger. (Presse Océan, 2013). Les enseignants, eux-mêmes, se sentent méprisés car ils sont devenus dépendants des maires qui leur imposent l'organisation du temps périscolaire. D'une part, la réforme a donné aux maires plus de liberté dans la coéducation des enfants, ils ont reçu le droit d'élaborer leur projet éducatif territorial, mais d'autre part leur liberté est fortement limitée par les critères trop stricts du décret du 24 janvier 2013. Les maires, étant incapables d'élaborer un projet sérieux et de mettre en place la réforme de manière générale, ressentent une certaine pression et essayent de se défendre en accusant les enseignants. C'est pour cela que les uns et les autres se déclarent méprisés et mécontents. Certains enseignants trouvent inadmissible que ce soit la mairie qui décide pour eux s'ils vont finir à 16h30 ou à 16h15. Ils annoncent être attachés au fait que l'école devrait rester indivisible partout en France et que ce n'est pas aux municipalités de prendre plus de pouvoir sur l'emploi du temps.

3.5. Les conséquences issues des problèmes liés au décret

Jacques Lamblin a donné son avis sur les conséquences de l'impossibilité de créer le projet périscolaire. Face à toutes les difficultés rencontrées comme le manque des moyens financiers et humains ou le nombre insuffisant de locaux pour organiser des activités de qualité, les maires libèrent chaque jour les enfants quarante-cinq minutes plus tôt. Cela veut dire que dans certaines communes les élus ont refusé de mettre en oeuvre des activités et ces 45 minutes d'école seront donc remplacées par 45 minutes de télévision ou par d'autres activités non éducatives. Il semblerait que la réforme ne réponde pas à l'objectif fixé de la réussite scolaire, si les journées sont tout simplement raccourcies (Ministère de l'Education Nationale, 4 février 2014). Les conséquences de cette décision sont la création de profondes inégalités territoriales car il existe des communes, peu nombreuses, qui réussissent malgré tout à élaborer un projet périscolaire et à offrir aux enfants les conditions de leur épanouissement et d'autres enfants des communes plus défavorisées en seront privés. Cela contredit à la fois deux objectifs de la réforme. Les enfants libérés de 45 minutes ne seront pas présents dans les dispositifs éducatifs, cela ne permettra pas d'augmenter leur niveau scolaire. Ces enfants n'auront pas non plus accès au TAP, ce qui accentuera les inégalités.

3.6. Les réponses de Vincent Peillon sur la conception du projet périscolaire

Dans cette partie, nous allons examiner les réponses que Vincent Peillon a données aux interrogations des députés concernant le décret.

A la déclaration de Jacques Lamblin, Vincent Peillon a répondu que 88% des communes avaient conçu leurs projets et l'avaient transmis à l'administration de l'Education nationale sans la moindre difficulté (Ministère de l'Education Nationale, février 2014). 6% des communes éprouvent des difficultés réelles et elles reçoivent une aide financière. Les autres 6% ont refusé pour des raisons de principe de passer à la réforme. Dans ce cas-là, il n'est pas surprenant que la réforme ne fonctionne pas bien dans ces 6% des communes où les acteurs concernés se tiennent fermement à leurs propres intérêts et principes. Pour que la réforme marche bien, il faut que personne ne s'obstine. Vincent Peillon a ajouté que dans le département de Jacques Lamblin, 95% des communes et 92% des élèves étaient déjà passés à la réforme et qu'il était souhaitable que M. Lamblin se rapproche de ceux qui avaient réussi ce passage.

Quant à la liberté des maires, Vincent Peillon est persuadé que jamais elle n'a été aussi grande qu'aujourd'hui. Les maires qui ont réclamé pendant des années leurs places dans la coéducation des enfants, ont reçu l'opportunité d'y participer avec l'application de la réforme.

Vincent Peillon a également répondu à un certain nombre d'autres inquiétudes concernant les relations entre l'école et les collectivités. La plupart des enseignants constatent le passage de l'école publique sous la tutelle des communes et craignent que les maires prennent le pouvoir sur l'école, alors que cela devrait être la mission de l'Etat. Vincent Peillon a expliqué à Joël Billard pour le groupe UMP qui avait soulevé ce problème qu'il n'y avait aucune menace. Il a fait remarquer que l'Education continuait d'être un service public national qui revenait toujours à l'Etat de fixer le temps scolaire (groupe UMP Sénat, 13 décembre 2013). Alors le temps scolaire est fixé par l'Etat et pas par les maires. D'autre part pour construire non seulement le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire, le gouvernement a souhaité demander l'avis des maires en les chargeant d'élaborer des projets périscolaires. En répondant directement à la question concernant la liberté des maires qui se sentent surchargés, Vincent Peillon a annoncé que sur le temps périscolaire ils

sont tout à fait libres et qu'il n'y a aucune contrainte. Il s'agit de la réforme globale qui permet de faire participer tous les acteurs concernés, car les efforts de tout le pays favoriseront les résultats positifs dans tous les domaines de l'éducation.

CONCLUSION

L'Education Nationale, faisant face depuis longtemps au phénomène de l'échec scolaire, tente de le réduire en mettant en place des dispositifs permettant de cibler ses facteurs déterminants comme le redoublement précoce et les inégalités. Parmi ces dispositifs appliqués étaient ceux de Luc Ferry, le socle commun des connaissances de François Fillon et la réforme éducative de Xavier Darcos. Face au fait que cette dernière ait contribué encore plus à la dégradation des performances des élèves français, en laissant une dette éducative sans précédent, la réforme des nouveaux rythmes scolaires a vu le jour à la rentrée scolaire 2013. Elle a été mise en place pour lutter contre les problèmes mentionnés : l'échec scolaire et les inégalités. La réforme a prévu une meilleure répartition des heures d'enseignement sur la semaine, c'est-à-dire cinq matinées de classe, y compris le mercredi matin et des journées raccourcies pour éviter la fatigue des enfants et pour améliorer les conditions de travail. En prenant conscience de la croissance permanente des inégalités scolaires, le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'offrir à tous les enfants un égal accès aux activités périscolaires gratuites pour que même les plus défavorisés puissent en bénéficier. Cela devrait permettre de réduire sensiblement le taux des inégalités.

En essayant de donner la réponse à la problématique posée : « Est-ce que la réforme des rythmes scolaires permet de résoudre les problèmes préexistants à sa mise en place ? », nous pourrions déduire que, par contre, malgré ses bons objectifs, elle est encore loin d'être parfaite. Elle nécessite du temps pour que les enfants s'habituent à ce nouveau rythme scolaire. Elle exige de la réflexion et de la collaboration entre tous les acteurs de l'Education pour perfectionner les emplois du temps en les adaptant le plus harmonieusement possible à la vie familiale des enfants. On ne peut pas nier que la réforme exige aussi plus de personnel qualifié pour l'organisation des activités périscolaires qui sont souvent encadrées par des animateurs mal formés. Le manque de moyens humains est un problème très difficile à régler car il rend impossible la répartition égalitaire de ces derniers partout sur le territoire français, ce qui engendre la naissance d'inégalités entre les terrains et les enfants.

Une autre lacune qui ne permet pas un bon fonctionnement de la réforme est le manque de moyens financiers. L'aide financière versée par l'Etat, c'est-à-dire 250

millions d'euros ne couvre pas tous les coûts obligatoires de la réforme. De plus, il faudrait prendre en compte que celle-ci ne sera peut-être pas pérenne et que les communes seront probablement confrontées à des difficultés financières encore plus graves qu'aujourd'hui. En ce qui concerne la déclaration de Vincent Peillon selon qui si les collectivités locales avaient de véritables difficultés, la somme versée par l'Etat serait tout de suite consommée ;- on pourrait supposer que les maires, sachant déjà à l'avance que cet argent ne suffirait pas pour financer la réforme, craignent de se heurter à des limites budgétaires.

Un autre sujet de préoccupation est l'obligation pour les maires de concevoir le projet périscolaire qui devrait répondre aux critères stricts du décret, offrir aux élèves un périscolaire satisfaisant et ne pas dépasser des limites budgétaires en même temps. La grande majorité des maires n'a pas pu accomplir tous les aspects du décret. Ne sachant pas quoi faire et comment se débrouiller, beaucoup d'entre eux ont augmenté les impôts pour l'ensemble des habitants locaux. De très sérieuses conséquences pourraient découler de cette décision, comme par exemple le fait que l'école publique devienne payante.

En récapitulant tous ces éléments, nous voyons que le problème des inégalités scolaires n'est pas résolu, la réforme n'assure pas l'égalité des chances pour tous les enfants (faute de moyens humains et financiers). L'échec scolaire semble être toujours présent. Les enfants débousselés, les enseignants et les maires méprisés, les parents mécontents et les horaires inadaptés à la vie des familles ne témoignent pas d'une bonne répartition des heures de l'enseignement sur la semaine, ce qui ne favorise pas par la suite la réussite des élèves français.

Pour aujourd'hui, 54% des Français souhaiteraient la suspension de la réforme des rythmes scolaires (Lexpress.fr et AFP, 2013). Cela fait réfléchir sur les imperfections existantes de cette réforme, et à la précipitation avec laquelle elle a été appliquée. Il semblerait qu'il faille laisser un peu plus de temps pour que la réforme des nouveaux rythmes scolaires fonctionne mieux. La précipitation pour mener des réformes ambitieuses comme celle-ci n'est pas une meilleure décision.

BIBLIOGRAPHIE

Académie de Nice, « De nouveaux rythmes scolaires pour mieux apprendre à l'école », mise à jour en novembre 2013. <http://www2.ac-nice.fr>

AFP, « Les nouvelles activités périscolaires seront facultatives et pas toujours gratuites », mis à jour le 25 janvier 2013. <http://www.20minutes.fr/france>

Assemblée Nationale, « M. Jean-Louis Bricout –Assemblée Nationale», publié le 21 novembre 2013. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1356QG.htm>

BATTAGLIA, M et COLLAS, A. « Classement PISA : la France championne des inégalités scolaires ». Page consultée le 3 décembre 2013. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/12/03/classement-pisa-la-france-championne-des-inegalites-scolaires_3524389_1473688.html

BATTAGLIA, M et NUNES, E « Rythmes scolaires : "Jean-Marc Ayrault n'a fait aucune annonce nouvelle" devant les maires », mis à jour le 20.11.2013. http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/11/20/jacques-pelissard-jean-marc-ayrault-n-a-fait-aucune-annonce-nouvelle-devant-les-maires_3517323_1473688.html

BARBIER, A. « A Bondy, la difficile mise en place de la réforme des rythmes scolaires ». Page consultée le 05.12.2013. <http://mondeacsoc.blog.lemonde.fr/2013/12/05/a-bondy-la-difficile-mise-en-place-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires/>

BERNANOSE, P. « RYTHMES SCOLAIRES: L'Académie de Médecine favorable à l'école le samedi matin – Académie de Médecine », publié le 5 mars 2013. <http://blog.santelog.com>

BENYEZZAR, M, « Rythmes scolaires : la France, mauvais élève de l'Europe ? » Publié le 25 février 2013.

BEYER, C et Service du Figaro, « Niveau scolaire : la France 25ème du classement mondial », publié le 03/12/2013. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/12/03/01016-20131203ARTFIG00338-niveau-scolaire-la-france-perd-deux-places-au-classement-mondial.php>

BOUVILLE, J, DOREL, B, CASTAGNET, L, RUSALEN, L, « La chronobiologie : une réponse au respect des rythmes de l'enfant ? », juin 2011

BROSSEL, C, « Rythmes scolaires à Paris: un premier bilan positif », publié le 6 novembre 2013. http://www.huffingtonpost.fr/colombe-brossel/reforme-des-rythmes-scolaires-paris_b_4218644.html

Circonscription de Loches, 2013, « rythmes scolaires, rythmes d'apprentissage », *rythmes biologiques*.

Education.gouv.fr, « Mise en place de l'aide personnalisée en faveur des élèves en difficulté à l'école primaire pour l'année 2008-2009 », le 24 octobre 2008

Eduscol, « Les stages de remise a niveau », le 9 janvier 2014, <http://eduscol.education.fr/cid49814/aide-personnalisee-stages-remise-niveau.html>

ESTRUCH, X, 2003 « Applications de la chronobiologie à la planification des cours et aux rythmes scolaire » Chronobiologie des performances physiques de l'enfant, Université du Littoral-Cote d'Opale, p.5. www.univ-littoral.fr/recherche/afraps/a2-5.rtf

FORESTIER, C, QUINTIN, O « Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous. Rapport d'orientation sur les rythmes scolaires », juillet 2011

France Moderne et Humaniste, « Réforme des rythmes scolaires : un fiasco complet ! (Marc-Philippe Daubresse) », publié le 26 novembre 2013. <http://www.fmh-ump.fr/2013/11/26/reforme-des-rythmes-scolaires-un-fiasco-complet-marc-philippe-daubresse/>

GAILLARD, J, « Cinq ans pour tout changer », *Marianne l'Histoire*, Hors-Série septembre-octobre 2011, p. 53

GALBAUD, D., « Les rythmes scolaires » Sciences Humaines, publié le 21/05/2012. <http://www.scienceshumaines.com>

GIRAULT, K, GUILBOT, N, JOVELIN, M, RENAULT, D. « Le redoublement à l'école primaire », Université d'Angers, le 3 décembre 2008.

HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION, « L'école primaire, Bilan des résultats de l'École – 2007. » http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/40.pdf

Haut Conseil de l'Education, « Mise en oeuvre du socle commun », 2011, www.hce.education.fr/gallery_files/.../116.pdf

HAMON, B, « Les nouveaux rythmes à l'école primaire », 2014.

Institut Montaigne, « vaincre l'échec à l'école primaire » rapport avril 2010. www.institutmontaigne.org/.../rapport_echec_sc

JOANNIN, P. « Les rythmes scolaires dans l'Union Européenne » publie le 5 septembre 2011. <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0212-les-rythmes-scolaires-dans-l-union-europeenne>

La Croix, « Rythmes scolaires: les villes s'inquiètent de l'avenir du fonds d'amorçage », mis à jour le 13 octobre 2014. <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Rythmes-scolaires-les-villes-s-inquietent-de-l-avenir-du-fonds-d-amorçage-2014-10-13-1248491>

Ladepeche.fr, « Une vingtaine d'animateurs pour les activités périscolaires », publie le 13.09.2014 <http://www.ladepeche.fr/article/2014/09/13/1950868-une-vingtaine-d-animateurs-pour-les-activites-periscolaires.html>

LAPPRAND, M, « Une étude montre que les inégalités s'accroissent », publié le 15 juillet 2014. <http://www.force-ouvriere.fr/Statistiques-Une-etude-montre-que?lang=fr>

LECHENET, A. « Rythmes scolaires : tout comprendre de la réforme ». Page consultée le 29.03.2013. http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html

Le monde.fr et AFP, « Vincent Peillon : "La réforme des rythmes scolaires marche bien" », publié le 3 octobre 2013. http://www.lemonde.fr/education/article/2013/10/03/vincent-peillon-la-reforme-des-rythmes-scolaires-marche-bien_3488889_1473685.html

Le monde.fr, « Rythmes scolaires : des parents racontent leurs enfants "fatigués" et "déboussolés" », publié le 1 octobre 2013. http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/10/01/rythmes-scolaires-des-parents-racontent-leurs-enfants-fatigues-et-deboussoles_3487423_1473688.html

Les Défricheurs. « La réforme des rythmes scolaires pour LES NULS-Rue89 », 2012 <http://rue89.nouvelobs.com>

LEPRINCE,C, « En France, l'échec scolaire commence à la maternelle ». Page consultée le 4 septembre 2007. <http://rue89.nouvelobs.com>

L'Étudiant, « Passer le BAFA : mode d'emploi, le BAFA, qu'est-ce que c'est ? », publié le 05.05.2011. <http://www.letudiant.fr/jobsstages/passer-le-bafa.html>

L'express.fr et AFP, « VIDEO. Rythmes scolaires: 54% des Français veulent un abandon de la réforme », publié le 14 novembre 2013. http://www.lexpress.fr/education/rythmes-scolaires-54-des-francais-veulent-un-abandon-de-la-reforme_1299402.html#pAV22XozaLHwZceV.99

Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. « Les programmes de l'école élémentaire », publiée en juin 2014. <http://www.education.gouv.fr>

Ministère de l'Éducation Nationale, « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice », août 2010

Ministère de l'Éducation Nationale, « Publication du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires », publié le 26 janvier 2013. <http://www.education.gouv.fr>

MONIEZ, L « A Roubaix, des parents en colère contre un accueil périscolaire jugé "inégalitaire". » Page consultée le 20 novembre 2013. http://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/20/a-roubaix-des-parents-en-colere-contre-un-accueil-periscolaire-juge-inegalitaire_3517123_1473685.html

Ouest France « Échec scolaire. Tous les ans 150 000 jeunes quittent l'école sans diplôme ». Page consultée le 19 septembre 2012. <http://www.ouest-france.fr/echec-scolaire-tous-les-ans-150-000-jeunes-quittent-lecole-sans-diplome-413475>

PERROT,V et Académie de MONTPELLIER, 2005/2006. « Adapter les rythmes scolaires pour optimiser l'attention et la concentration des élèves », *Adapter les rythmes scolaires*, p. 14. www.crdp-montpellier.fr/.../a/0/.../06a0029.pdf

PEILLON, V et PAU-LANGEVIN, « De nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire », publié le 29 août 2013. <http://www.education.gouv.fr>

PISA a la loupe - OCDE, « Redoublement et transfert des élèves : Quel impact pour les systèmes d'éducation ? », publié le 6 juillet 2011

PROST, A, « Comment lutter contre l'échec scolaire ? », *Marianne l'Histoire*, Hors-Série septembre-octobre 2011, p.85

ROLLAND, D. « Egalité à l'école ou école des inégalités ? » *Le français dans le monde*, n.338/Mars-Avril 2005, p. 43-44

Santé Médecine, « Chronobiologie – définition », mars 2015, <http://sante-medecine.commentcamarche.net/faq/17663-chronobiologie-definition>

Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II, « Le système éducatif : grandes réformes et réajustements », 2014, <https://www.maif.fr/.../maif-systeme-educatif.pdf>

WALET, A, BOCOUM I, BAMBA,Y, FAYE, H, «Les déterminants pédagogiques de la réussite scolaire », 2010

20 minutes, « Aide personnalisée en primaire: Xavier Darcos recommande aux élus locaux de se «débrouiller» », 28.08.2008, <http://www.20minutes.fr/france/247620-20080828-aide-personnalisee-primaire-xavier-darcos-recommande-elus-locaux-debrouiller>

Les documents audiovisuels

Apprentis d'Auteuil, « Rythmes scolaires : interview de Georges Fotinos », 23 octobre 2012. <https://www.youtube.com/watch?v=Bz330XuqfUw>

Chaine UMP, « Isabelle Le Callennec - Application des rythmes scolaires », publié le 8 janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=g9vo7FZS5wM>

Education France, « Pourquoi fallait-il modifier les rythmes scolaires? », publié le 16 janvier 2014. http://www.dailymotion.com/video/x1cksgi_pourquoi-fallait-il-modifier-les-rythmes-scolaires-5j5q-avec-vincent-peillon-ep5_news

Education France, « Rythmes scolaires: réponse de Vincent Peillon au député Frédéric Reiss lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée Nationale, le 5 février 2014 », publié le 5 février 2014. <http://www.dailymotion.com/video/x1b8tsu>

Education France, « Réforme des rythmes scolaires : réponse de Vincent Peillon au député Jean-François Copé lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée Nationale, le 1er octobre 2013 », publié le 2 octobre 2013. <http://www.dailymotion.com/video/x15girb>

Education France, « Réforme des rythmes scolaires : réponse de Vincent Peillon au député Thierry Benoit lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, le 1er octobre 2013 », publié le 2 octobre 2013. <http://mayotte.orange.fr/loisirs/videos-mayotte/>

Education France, « Rythmes scolaires : réponse de Vincent Peillon au député Alain Suguenot lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée Nationale, le 12 février 2013 », publié le 14 février 2013. http://www.dailymotion.com/video/xxi8nt_reforme-des-rythmes-scolaires-reponse-de-vincent-peillon-au-depute-alain-suguenot-groupe-ump-lors-de_school

FORESTIER, C et Institut Montaigne, « La minute Montaigne – L'échec scolaire lourd se construit dès l'école primaire », publié le 4 mars 2010. <http://www.desideespourdemain.fr>

Groupe UMP Sénat, « Remy Pointerau, Sénateur du Cher: Financements de la réforme des rythmes scolaires », publié le 19 mars 2013. http://www.dailymotion.com/video/xybi4t_remy-pointerau-senateur-du-cher-financement-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires_news

Groupe UMP Sénat, « QAG : Joël Billard, Sénateur de l'Eure-et-Loir : Réforme des rythmes scolaires », publié le 13 décembre 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=LRBZQLRgeHA>

La Voix du Nord, « Réforme des rythmes scolaires : réponse de Vincent Peillon au député Arnaud Robinet lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, le 19 novembre 2013 », publié le 3 janvier 2014. <http://www.lavoixdunord.fr/video/x196rbs>

La Voix du Nord, « Réforme des rythmes scolaires : réponse de George Pau-Langevin à Michel Zumkeller lors des questions au Gouvernement, le 23 janvier 2013 », publié le 24 janvier 2013. <http://www.lavoixdunord.fr/video/xwzp59>

Ministère de l'Education Nationale , « [Vidéo] Nouveaux rythmes scolaires : quel intérêt pédagogique ? » 29 novembre 2013. <http://www.education.gouv.fr/cid75374/-video-nouveaux-rythmes-scolaires-quel-interet-pedagogique.html>

Ministère de l'Education Nationale, « Réforme des rythmes scolaires : réponse de Vincent Peillon au député Jacques Lamblin lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, le 4 février 2014 », publié le 4 février 2014. <http://www.education.gouv.fr/cid76898/>

Presse Océan, « Manifestation contre la réforme des rythmes scolaires », publié le 5 décembre 2013. <http://www.youtube.com/watch?v=O9Mtvw7Iu0s>

ANNEXES

ANNEXE A : titre CE1

	lundi	mardi	jeudi	vendredi	
8h30	Maths Calcul mental	EPS	Français: Travail individuel + bilan	Français: lecture	
8h45	Maths			Français: dictée	
9h00				Français: Travail individuel	
9h15				Français: Bilan TI	
9h30	Français: Travail individuel				
9h45					
10h00	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	
10h15	Français: Bilan TI	Maths Calcul mental	EPS	Français: Travail individuel + bilan	
10h30		Maths			
10h45					Français: Travail individuel
11h00					
11h15					
11h30	Cantine	Cantine	Cantine	Cantine	
13h30	Arts visuels	Français: quoi de neuf	Français: quoi de neuf	Français: quoi de neuf	
13h45		Français: lecture/ vocabulaire	Français: poésie	Maths	
14h00					
14h15			Maths	Maths	
14h30					
14h45					
15h00	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	
15h15	Français: Travail individuel	Découverte du monde	Découverte du monde	Découverte du monde	
15h30					
15h45					
16h00	Français: correspondance ou lecture de textes libres	Éducation musicale	Français: lecture	Maths	
16h15					

Lien : : <http://www.pmev.fr/file/edt1ce1.pdf>

ANNEXE B : titre CE1/ CE2

Emploi du temps CE1/CE2 année scolaire 2008/2009

Horaires	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2
8h25-8h35	Math	Français	Français	Hist/Géo Sciences	Soutien (09h00 - 11h00)		Math	Français	Français	
9h25									Français	Français
9h45 - 10h	Récréation		Récréation				Récréation		Récréation	
10h30	Français		Français				Français	Français	Français/ Biblio/ Prod E	
11h	Musique		Math						Hist/Géo Sciences	
11h35	Repas		Repas				Repas		Repas	
13h30	Français	Histoire	ELV		Math		Math			
14h	Découverte du monde	Géographie Sciences	Français		Math		Pastorale			
14h30	Récréation		Récréation		Informatique		Récréation			
14h45-15h	EPS		Découverte du monde	Hist/Géo Sciences	Récréation		Récréation			
16h	EPS		Musique		Education artistique		ELV			
16h35	EPS		Musique		Education artistique		EPS			

Lien : <http://www.i-profs.fr/emploi-temps/Emploi-du-temps-CE2.pdf>

ANNEXE C : titre CP/ CE1

Exemple d'emploi du temps CP - CE 1 (conforme aux programmes de 2008)

	Lundi		Mardi		Judi		Vendredi	
	CP	CE 1						
8 h 30	Dictée de mots, dictée de sons	Ecriture, copie, auto-évaluation	Dictée de mots, dictée de sons	Ecriture, copie, auto-évaluation	Dictée de mots, dictée de sons	Ecriture, copie auto-évaluation	Dictée de mots, dictée de sons	Ecriture, copie auto-évaluation
9 h 15	Lecture	Lecture autonome						
10 h	Exercices de compréhension, phonologie	Compréhension						
10 h 15		Calcul mental		Calcul mental		Calcul mental		Calcul mental
10 h 30	Récréation				Récréation			
11 h	Calcul mental	Situation de recherche						
11 h 15	Situation de recherche	Leçon						
11 h 30	Leçon	Application	Leçon	Application	Leçon	Application	Leçon	Application
11 h 45	Application	Phonologie ou étude de la langue	Application	Phonologie ou étude de la langue	Application	Phonologie ou étude de la langue	Application	Phonologie ou étude de la langue
12 h 30	E.P.S.		Découverte du monde		E.P.S.		Découverte du monde	
14 h 10	Lecture, phonologie	Lecture, production d'écrits						
15 h	Découverte du monde				Découverte du monde			
15 h 15	Récréation		Récréation		Récréation		Récréation	
16 h	Découverte du monde		E.P.S.		Découverte du monde		E.P.S.	
16 h 30	Education artistique		Education artistique		Education artistique		Education artistique	

Maîtrise du langage et de la langue française	10 h
Mathématiques	5 h
Découverte du monde	3 h
Education artistique	3 h
Education physique et sportive	3 h

JMG - conforme au D.O. n° du 19 juin 2000

Lien : artic.ac-besancon.fr/...Temps/CP_CE1.pdf

ANNEXE D : la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire : exemples d'emploi du temps



Lien : <http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

RESÜMEE

Käesoleva bakalaureusetöö teemaks on „*Milliste vahenditega võidelda õpilaste väljalangemuse vastu Prantsusmaal; uue koolireformi uurimine*“.

Uurimise käigus otsitakse vastust küsimusele, kas uus koolireform võimaldab lahendada probleeme, peamiselt õpilaste väljalangevust, mis olid õppesüsteemis enne selle läbiviimist.

Uurimistöö koosneb kolmest osast. Esimeses osas pööratakse suurt tähelepanu õpilaste koolist väljalangevusele. Andmete järgi lahkub igal aastal koolist ilma diplomita 150 000 prantsuse õpilast. Seejärel püütakse seletada väljalangevust põhjustavaid tegureid, et aru saada, milline võiks olla lahendus sellele probleemile. Üks väljalangevuse põhjustest on perede ebavõrdne seisund, mis mõjutab laste õppeedukust. Näiteks, õpetajate lapsed õpivad teistega võrreldes paremini. Siis analüüsitakse teisi koolireforme, mis on toimunud prantsuse õppesüsteemis, et lahendada väljalangevuse probleemi. Esimese osa eesmärgiks on esitada väljalangevuse mõiste, seletada seda mõjutavaid tegureid ja analüüsida, kuidas valitsus püüdis lahendada õppesüsteemi puuduseid koolireformide abil.

Teises osas selgitatakse uue koolireformi eeliseid ja seejärel puuduseid, lähtudes prantslaste arvamustest ja laste biorütmide uuringutest. Võrreldakse õppekava enne ja pärast reformi läbiviimist, et mõista, milline õppekava vastas paremini laste biorütmidele.

Viimane osa on pühendatud poliitilistele debattidele. Analüüsidest kõiki argumente reformi poolt ja vastu, püütakse vastata uurimistöö põhiprobleemile.

Esiteks, reformi eesmärgiks on tõsta õpilaste taset. Lisatakse kolmapäevane õpe prantsuse algkoolides, et lühendada teisi tööpäevi. See võimaldab paremini tööaega jaotada nädala jooksul, parandada õpitulemusi ja vähendada õpilaste väljalangevust. Reformi teiseks eesmärgiks on pakkuda kõikidele õpilastele tasuta kooliväliseid tegevusi, et laiendada nende silmaringi ja vähendada ebavõrdsust, kuna enne reformi läbiviimist võisid ainult rikkastest peredest lapsed nendest tegevustest osa võtta ja need olid alati tasuta. Vaestel lastel ei olnud seda võimalust. Uus reform vähendab sotsiaalset ebaõiglust ja pakub kõikidele lastele võrdseid võimalusi.

Vaatamata reformi paljudele eelistele, toob see kaasa ka ebamugavusi laste ja nende perekondade igapäevaellu. Vastates uurimistöö probleematikale, reform ei võimalda hetkel lahendada õppesüsteemi põhiprobleeme. Reformil on head eesmärgid, kuid see oli halvasti läbi viidud. Reform ei ole piisavalt finantseeritud, koolivälise tegevuste korraldamine nõuab palju raha ning valitsusel ei ole teist lahendust, kui elanikelt makse koguda. See tähendab, et koolivälised tegevused on muutunud tasuliseks ning reform ei vasta eesmärgile anda kõikidele lastele võimaluse tasuta nendest tegevustest osa võtta.

Teine probleem on õpetajate vähesus, mis ei võimalda pakkuda kõikidele heal tasemel kooliväliseid tegevusi. Siit tulevad ka turvalisuse probleemid, sest õpetajad ei saa kõiki lapsi jälgida. Eriti ohtlik on, kui koolivälised tegevused nõuavad liikumist linnas.

Uurimistöö käigus selgub, et reform ei vasta oma eesmärkidele, toob kaasa palju ebamugavusi nii lastele kui ka nende vanematele. Kõik see süvendab veel rohkem koolisüsteemi probleeme. Tundub, et reform ei võimalda praegu õpilaste taset tõsta ega võidelda laste ebavõrdsuse vastu. Võib-olla mõne aja pärast ilmnevad koolireformi positiivsed tulemused, tänaseks ei ole koolisüsteemi efektiivsus tõusnud.

Lihtlitsents lõputöö reprodutseerimiseks ja lõputöö üldsusele kättesaadavaks tegemiseks

Darja Golubeva

(isikukood: 49006292218)

1. annan Tartu Ülikoolile tasuta loa (lihtlitsentsi) enda loodud teose

Quels moyens pour lutter contre l'échec scolaire en France ? Étude de cas : la réforme des rythmes scolaires de 2013

mille juhendajad on Éléonore Van den Boosche ja Gabrielle Marie Christine Robin,

- 1.1. reprodutseerimiseks säilitamise ja üldsusele kättesaadavaks tegemise eesmärgil, sealhulgas digitaalarhiivi DSpace-is lisamise eesmärgil kuni autoriõiguse kehtivuse tähtaja lõppemiseni;
- 1.2. üldsusele kättesaadavaks tegemiseks Tartu Ülikooli veebikeskkonna kaudu, sealhulgas digitaalarhiivi DSpace'i kaudu kuni autoriõiguse kehtivuse tähtaja lõppemiseni.

2. olen teadlik, et punktis 1 nimetatud õigused jäävad alles ka autorile.

3. kinnitan, et lihtlitsentsi andmisega ei rikuta teiste isikute intellektuaalomandi ega isikuandmete kaitse seadusest tulenevaid õigusi.

Tartus, 05.02.2015